



LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 48 • janvier 2020

Devenir adulte : comment évoluent les ressources ?

Montant et composition des ressources
des 18-24 ans à partir de l'enquête nationale
sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Mickaël Portela et Émilie Raynaud

Devenir adulte : quel effet sur les ressources ?

Montant et composition des ressources des 18-24 ans à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Mickaël Portela et Émilie Raynaud

Ce travail a également fait l'objet d'une publication dans la Revue française des affaires sociales dans la rubrique Élément de cadrage : Portela M. et Raynaud E. (2019), « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) », Revue française des affaires sociales, n° 2, pp. 23-53.

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarités-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

Sommaire

■ INTRODUCTION	7
■ LES RESSOURCES FINANCIÈRES DES JEUNES, UNE VALSE À TROIS TEMPS.....	10
■ VIVRE DE SON TRAVAIL : SORTIR DE LA JEUNESSE ?	12
La difficile mesure du travail étudiant.....	12
Le travail pendant les études : une ressource quand l'aide parentale fait défaut ?.....	13
Après les études, le travail : quelles rémunérations ?	14
■ LES AIDES PUBLIQUES À DESTINATION DES 18-24 ANS.....	18
■ LES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTAT EN DIRECTION DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES : QUELLE RELATION ?.....	22
■ LES AIDES PARENTALES : RESSOURCES ESSENTIELLES DES JEUNES	28
Pluralité des formes d'aides parentales : les aides en nature.....	29
Le domicile parental une aide essentielle aux jeunes adultes	29
Les autres formes des aides en nature	29
Les « aides du lien » : contacts, discussions, soutien moral quotidien.....	30
Accompagner les jeunes adultes dans leur insertion.....	32
■ CONCLUSION	34
■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	35
Annexe 1.Les jeunes ruraux : rester ou décohabiter vers les grandes villes	37

SYNTHÈSE

Ce *Dossier de la DREES* propose une analyse descriptive de la composition des ressources des jeunes de 18 à 24 ans, à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ 2014, DREES-INSEE), autour des trois types de ressources : les revenus issus de la sphère domestique, les revenus du travail et ceux provenant des transferts sociaux.

En France, les jeunes de 18 à 24 ans reçoivent en propre 770 euros en moyenne par mois fin 2014, issus du travail, des transferts et aides des familles, et de l'aide sociale publique. Entre 18 et 24 ans, le montant moyen reçu augmente fortement, passant de 430 euros à 1 120 euros. La composition des ressources des jeunes évolue assez linéairement entre ces deux âges, avec notamment une substitution progressive entre les ressources issues du travail et celles issues de la famille. La sphère du travail prend une place de plus en plus importante. Elle représente 29 % des ressources à 18 ans et 77 % à 24 ans. À l'inverse, l'aide financière régulière des parents se restreint, passant de 53 % de l'ensemble des ressources à 18 ans à 7 % à 24 ans. Mais au-delà de l'âge, ce sont les déterminants du passage à l'âge adulte¹, notamment les décohabitations et l'entrée sur le marché du travail, qui semblent conditionner à la fois le montant et la composition des ressources des jeunes. Ainsi pour les jeunes en études, la principale ressource est toujours l'aide parentale, pour ceux en emploi ce sont les salaires issus de leur travail, et pour les jeunes au chômage ou inactifs, la solidarité publique joue son rôle d'apporteur de ressources. Le fait de vivre chez ses parents fait en revanche particulièrement varier le montant global moyen de ressources notamment pour les jeunes en études, au chômage ou inactifs. Les ressources dont ils disposent en propre varient du simple à plus du double, par exemple, pour les jeunes en études, de 360 euros pour les cohabitants à 820 euros par mois pour ceux qui ont un logement autonome².

Concernant les revenus du travail, le Dossier revient dans un premier temps sur les difficultés de mesurer le travail des jeunes en études. Il existe de multiples mesures du travail étudiant qui, selon le champ retenu, font varier considérablement la part des étudiants qui travaillent. Au moment de l'enquête, un étudiant de 18-24 ans sur quatre déclare travailler en parallèle de ses études. Si on élargit la focale d'analyse à l'ensemble de l'année, ce sont près de 7 étudiants sur 10 qui déclarent avoir travaillé au cours de l'année, et un peu moins d'un sur deux qui travaillent en dehors des périodes de vacances scolaires (45 %). Les étudiants qui ont eu une activité au cours de l'année 2014, en dehors des vacances scolaires, ont des revenus du travail de 4 290 euros par an en moyenne, soit environ 360 euros par mois. Ce montant est de 3 320 euros en incluant dans le champ les étudiants qui ne travaillent que pendant les vacances scolaires, soit moins de 300 euros par mois. Pour la moitié des étudiants ces revenus annuels liés au travail sont inférieurs à 2 720 euros.

La moitié (49 %) des 18-24 ans ne sont plus en études et sont en phase d'insertion sur le marché du travail. Parmi les étudiants sortis de formation initiale selon l'ENRJ, 58 % se déclarent en emploi fin 2014, 33 % au chômage et 9 % en inactivité en dehors des études. S'ils sont en emploi, ils perçoivent des revenus du travail fin 2014 qui s'élèvent en moyenne à 1 230 euros par mois. Dès cet âge de la vie, des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes semblent exister. En moyenne, ils sont de l'ordre de 200 euros.

Les jeunes de 18-24 ans sont également bénéficiaires de revenus sociaux : bourses, aides au logement, allocations chômage, minima sociaux, etc. 38 % des jeunes perçoivent directement des revenus sociaux fin 2014, et les montants moyens de ceux-ci sont de 380 euros par mois. Une partie des revenus sociaux en direction des jeunes peuvent transiter par les parents. Selon l'ENRJ, ce sont 44 % des parents de jeunes adultes de 18-24 ans qui perçoivent des prestations sociales, d'un montant moyen de 460 euros par mois. Près d'un parent sur trois perçoit des prestations familiales. Ils sont plus d'un sur deux quand le jeune adulte interrogé dans l'ENRJ a 18 ans. Le croisement des informations collectées sur les jeunes et leurs parents

¹ Dans la littérature sociologique on identifie des déterminants de passage à l'âge adulte tels que la fin des études, l'accès à l'emploi, puis l'obtention d'un emploi stable, la décohabitation, la mise en couple, la parentalité (Galland, 2001).

² Les non-cohabitants, tels qu'ils sont définis dans cet article, peuvent vivre une partie du temps au domicile parental, tout en ayant un logement dans lequel ils vivent sans leurs parents. Cela regroupe donc les catégories qui, dans d'autres articles à partir de l'ENRJ, sont qualifiées de « non-cohabitants » (purs) et de « semi-cohabitants ».

permet pour la première fois de savoir si les jeunes bénéficiaires de revenus sociaux ont eux-mêmes des parents destinataires de ces revenus. Ainsi, un jeune bénéficiaire sur deux d'un revenu social a des parents qui perçoivent eux-mêmes des prestations sociales. Le lien est plus fort pour les jeunes bénéficiaires de bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, dans la mesure où les revenus des parents sont directement pris en compte dans l'attribution de celles-ci.

L'analyse de l'aide parentale constitue le dernier volet de cette étude. L'importance de l'aide financière des parents est rappelée : en 2014 sept jeunes sur dix sont aidés financièrement par leurs parents et particulièrement lorsqu'ils sont en cours d'études (9 sur 10). Mais au-delà de l'aide financière, l'aide des parents prend de nombreuses autres formes : hébergement au domicile parental, aides en nature (40 % des jeunes déclarent des services tels que les lessives, des repas, le ménage réalisé par les parents, etc.), mais aussi contacts, discussions et soutien « moral », et enfin accompagnement du jeune dans l'insertion professionnelle et sociale. Neuf jeunes sur dix parlent avec leur mère des études ou de l'insertion professionnelle (huit sur dix avec leur père) ; 45 % des jeunes qui ont déjà eu un emploi ont bénéficié de l'aide de leurs parents pour le trouver et un jeune sur deux a reçu le soutien de ses parents pour trouver son premier logement autonome.

■ INTRODUCTION

Les jeunes en France sont confrontés depuis maintenant plus de 40 ans à une dégradation continue de leurs situations et conditions d'emploi (Peugny et Van de Velde, 2016), à des difficultés structurelles d'insertion sur le marché du travail et, plus largement, d'insertion sociale. Sur le marché du travail, les difficultés rencontrées par les jeunes sont de deux ordres : d'une part, des obstacles pour accéder à un premier emploi et, d'autre part, des difficultés à obtenir un contrat à durée indéterminée (CDI). L'enquête Génération du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) montre que seulement quatre jeunes entrés sur le marché du travail en 2013 sur dix n'ont pas connu d'épisode de chômage au cours des trois années suivant la fin de leurs études (CÉREQ, 2017). Dans cette même enquête, on observe également que quatre jeunes sur dix sortis en 2013 du système éducatif occupent en 2016 un emploi à durée indéterminée, tandis que trois sur dix sont au chômage ou inactifs. Par rapport à l'ensemble de la population, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont moins souvent en emploi. Quand ils sont en emploi, 47 % des jeunes sortis de formation initiale sont employés sous des contrats temporaires (contrat à durée déterminée, intérim), contre 15 % de l'ensemble de la population (Minni et Galtier, 2017). L'obtention d'un emploi, et plus encore d'un emploi stable, apparaît pourtant comme une condition nécessaire à la stabilité de la vie professionnelle, et plus largement à l'insertion sociale de ces jeunes, comme l'accès à un logement autonome (Portela et Dezenaire, 2014).

Avant et en préparation de cette future entrée sur le marché du travail, la formation des jeunes fait l'objet d'une véritable mobilisation familiale. Bien conscients de la forte relation qu'il existe en France entre formation et emploi, les jeunes et leurs parents perçoivent la jeunesse essentiellement comme une période d'acquisition de compétences, qui doit être sanctionnée d'un diplôme. Cécile Van de Velde parle pour la France d'un « investissement à vie déterminant de façon quasi définitive le statut social de l'individu », voire de « tyrannie du diplôme » (Van de Velde, 2008). Durant cette période, la famille est bien souvent le principal soutien pour les jeunes : financier, matériel et moral. Dans les représentations comme dans les pratiques sociales, l'investissement dans les études nécessite souvent un engagement à temps plein. Travailler en parallèle de ses études reste de facto peu fréquent par rapport à d'autres pays, où ces emplois s'inscrivent dans un parcours classique de l'étudiant, favorisés par l'administration éducative et par le droit du travail national (sur l'exemple du Québec, voir Vultur et Papinot, 2010). En outre, la construction des politiques publiques de jeunesse, et plus largement du système de protection sociale, se concentre sur la famille plutôt que sur l'individu, faisant de la situation de dépendance des jeunes à l'égard de leurs parents un trait saillant de l'expérience de jeunesse à la française.

Dès lors, tant qu'ils n'ont pas passé certaines étapes clefs³, les jeunes puisent la majeure partie de leurs ressources matérielles de leur famille (parents, grands-parents parfois également) et le passage à l'âge adulte est l'occasion d'une transformation dans la composition de ces ressources. Les revenus du travail prennent une importance croissante. L'accès direct aux dispositifs publics de redistribution devient possible avec l'avancée en âge et les transferts intrafamiliaux des parents aux enfants laissent progressivement et potentiellement la place au partage des ressources au sein des couples formés par les jeunes. Étudier la composition des ressources des jeunes adultes, ainsi que les inégalités d'accès aux différents types de ressources au sein de cette population, est un prisme intéressant pour comprendre les modes de vie de ces générations. Cette analyse apparaît également essentielle pour le législateur, afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques. En France, en 2016, 20 % des 18-29 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté monétaire⁴, contre 14 % de l'ensemble de la population et les 18-24 ans sont les plus touchés (25 % contre 14 % des 25-29 ans, chiffres 2015⁵).

Connaître la composition des ressources des jeunes nécessite au préalable d'avoir une vision claire de leurs ressources matérielles (les plus « simples » à mesurer en apparence) et de la façon dont s'articulent les sphères domestique, économique et sociale dans la constitution de celles-ci. C'est ce que propose ce Dossier réalisé à partir de l'enquête nationale sur les ressources de jeunes 2014 de la DREES et de l'INSEE (ENRJ).

³ Dans la littérature sociologique les déterminants du passage à l'âge adulte sont la fin des études, l'accès à l'emploi, puis l'obtention d'un emploi stable, la décohabitation, la mise en couple, la parentalité (Galland, 2001).

⁴ Seuil de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian, hors ménages dont la personne de référence est étudiante [en ligne] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3650242?sommaire=3650460>, consulté le 26 mars 2019.

⁵ Cf. fiche 1.14 de l'ouvrage *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, collection « Insee références », édition 2018 [en ligne] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549496?sommaire=3549502>, consulté le 26 mars 2019.

Fin 2012, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont en effet décidé conjointement de mener une enquête sur les ressources des jeunes, afin de combler les difficultés de mesure des revenus des jeunes adultes de moins de 25 ans.

Les ressources des 18-24 ans échappent en effet en grande partie aux données administratives sociales et fiscales qui alimentent les statistiques publiques françaises sur les revenus. Les rattachements au foyer fiscal des parents, la couverture insuffisante des revenus perçus par les apprentis et par les étudiants, exonérés d'impôts sur le revenu lorsqu'ils se situent en dessous d'un certain seuil⁶, l'accès limité de cette tranche d'âge aux prestations sociales, l'importance des transferts intergénérationnels peu ou pas pris en compte se cumulent et rendent difficile leur observation. Cela conduit d'ailleurs l'INSEE à exclure une partie des jeunes de moins de 25 ans du champ de la mesure régulière des niveaux de vie et de la pauvreté.

L'ENRJ a été collectée en 2014 auprès de 5 800 jeunes âgés de 18 à 24 ans et de leurs parents (6 300 parents enquêtés, en comptant les parents séparés).

L'ENRJ a cherché à s'adapter aux situations des 18-24 ans, en adoptant une mesure individuelle de leurs ressources, plutôt que de rester sur l'hypothèse habituelle de la mesure monétaire du niveau de vie, qui adopte une approche par le ménage et suppose une mutualisation des ressources entre tous les membres de ce dernier. Dans une période d'accès progressif à l'indépendance, le partage total des ressources entre les jeunes adultes et leurs parents n'a rien d'évident, même lorsqu'ils vivent ensemble.

Les ressources des jeunes adultes sont recensées en détail dans l'enquête : les ressources émanant d'activités rémunérées régulières ou occasionnelles, avec ou sans contrat de travail, les revenus sociaux et les transferts monétaires ou en nature (hébergement, nourriture, versement de sommes d'argent, prise en charge des dépenses de logement, de transport, d'habillement, de communication, de loisirs, d'équipement, de scolarité...) reçus des parents. L'enquête permet en outre d'appréhender finement les situations résidentielles, évolutives à ces âges, le départ du domicile parental s'effectuant souvent de façon progressive. Elle couvre aussi les jeunes adultes vivant en logement collectif, ce que ne font pas la plupart des enquêtes. Cette population est pourtant non négligeable ; 7 % des jeunes adultes en 2014 vivent au moins une partie du temps dans ce type de logement.

Les ressources des jeunes adultes sont connues dans l'enquête à la fois au moment de l'interrogation (dernier trimestre de 2014) et pour l'ensemble de l'année 2014. Deux types d'indicateurs peuvent être produits. On privilégie dans la suite du texte, sauf exception, les ressources observées au moment de l'enquête car elles concordent parfaitement avec les autres indicateurs sur la situation professionnelle ou résidentielle des jeunes également observés à ce moment précis.

*

* *

Depuis la réalisation de l'enquête ENRJ, de nombreuses études sont venues éclairer la connaissance sur les ressources et les conditions de vie des jeunes (voir notamment Castell et *al.*, 2016a, b, c ; Grobon, 2018 ; Grobon S. et Thouilleux C., 2018, pour les études menées par la DREES et l'INSEE). Le présent *Dossier* trouve son originalité dans le fait qu'il systématise l'analyse des ressources selon trois critères essentiels pour la compréhension de la jeunesse : l'analyse par âge fin (année après année entre 18 et 24 ans), la situation d'activité (l'insertion sur le marché du travail), et l'autonomie résidentielle (vivre ou non chez ses parents). Le Dossier s'étend en outre au-delà des ressources matérielles des jeunes et analyse par exemple les différentes formes du soutien parental, des services rendus aux « aides du lien » (contacts et accompagnement dans les études ou l'autonomisation). Enfin, il comprend quatre focus inédits : sur le travail pendant et après les études à partir de

⁶ Pour les lycéens ou étudiants jusqu'à 25 ans, seuls les revenus du travail au-delà de 3 SMIC sont imposés dans le cadre de l'impôt sur le revenu.

l'ENRJ, une description sociodémographique des jeunes « Neets⁷ », les situations vis-à-vis des études, du travail et du logement des jeunes vivant en zone rurale, et enfin un éclairage sur la transmission des inégalités sociales appréhendée par l'analyse croisée des prestations et des revenus sociaux perçus par les jeunes d'une part et par leurs parents d'autre part.

⁷ Not in Education, Employment or Training, soit ni en études, ni en emploi, ni stagiaire ou en formation continue.

■ LES RESSOURCES FINANCIÈRES DES JEUNES, UNE VALSE À TROIS TEMPS

Les ressources monétaires des jeunes adultes s'articulent autour des trois sources classiques de revenus : le travail, les aides publiques et les transferts privés, pour l'essentiel intrafamiliaux s'agissant de cette population. L'ENRJ permet de connaître les montants provenant de chacune de ces sphères, économique, sociale et domestique. Les transferts privés sont mesurés ci-après par l'aide financière régulière des parents. Celle-ci inclut les versements monétaires réguliers qui n'ont pas d'utilisation prédéfinie, mais aussi la participation financière des parents aux dépenses effectuées par les jeunes, et les dépenses directement prises en charge par les parents qui sont exclusivement destinées aux jeunes : loyer, essence, entretien et assurance du véhicule, abonnements de transports en commun, billets de train, abonnements téléphoniques et internet, loisirs et complémentaire santé⁸. Les revenus du travail comprennent toutes les activités rémunérées à partir d'une heure de travail par semaine, avec ou sans contrat, déclarées ou non.

Entre 18 et 24 ans, le montant moyen des ressources que les jeunes adultes reçoivent en propre augmente progressivement, de 430 € à 1 120 € par mois en 2014 (*graphique 1-A*). La composition de ces ressources est également évolutive d'un âge à l'autre, la sphère du travail prenant une place de plus en plus importante, de 29 % en moyenne pour les jeunes de 18 ans à 77 % pour les jeunes de 24 ans, au détriment des transferts privés qui représentent 53 % des ressources des premiers contre 7 % pour les seconds (*graphique 1-B*). Si la part des revenus sociaux dans les ressources se maintient globalement à des niveaux proches d'un âge à l'autre, leur montant augmente et leur nature évolue, les bourses d'étude étant progressivement remplacées par les aides au logement et, dans une moindre mesure, par les allocations-chômage, minima sociaux ou prestations familiales (*tableau 2*). Les trois sources de revenus s'articulent ainsi au tempo de la transition vers l'âge adulte : une valse à trois temps où les aides parentales prennent progressivement moins d'importance, tandis que le travail apporte des montants plus élevés et où le type d'aides publiques perçues marque l'autonomisation de jeunes qui vivent de plus en plus souvent dans un logement autre que le domicile parental.

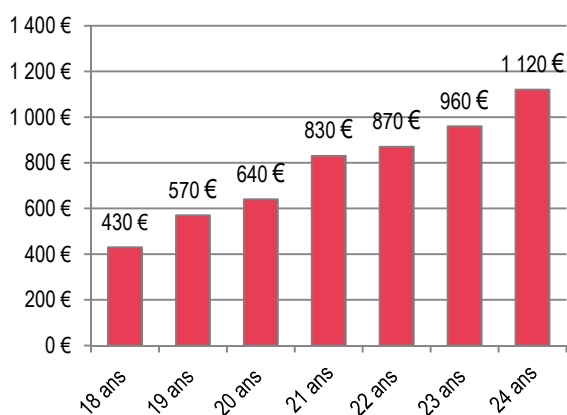
Le montant et la composition des ressources des jeunes adultes sont en effet grandement liés à leur statut vis-à-vis des études et de l'emploi et à leur situation résidentielle. Quand ils sont en emploi, les revenus du travail prédominent largement (représentant entre 88 % et 95 % des ressources moyennes). La part des revenus sociaux, tirée par les aides au logement, est en moyenne plus élevée pour les jeunes qui disposent d'un logement autonome⁹ (*graphique 1-D*).

⁸ Les aides en nature ne sont pas prises en compte dans la définition de l'aide financière régulière, sauf la participation aux dépenses d'alimentation, poste budgétaire majeur. Celle-ci correspond au montant que le jeune estime économiser sur son budget de nourriture grâce aux provisions que lui donnent régulièrement ses parents.

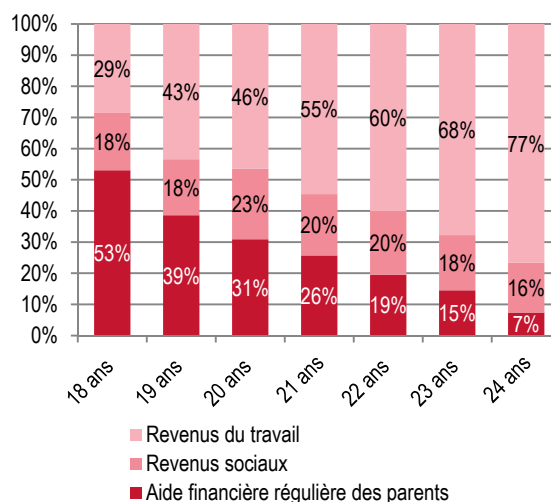
⁹ Les non-cohabitants, tels qu'ils sont définis dans cet article, peuvent vivre une partie du temps au domicile parental, tout en ayant un logement dans lequel ils vivent sans leurs parents. Cela regroupe donc les catégories qui, dans d'autres articles à partir de l'ENRJ, sont qualifiées de « non-cohabitants » (purs) et de « semi-cohabitants ».

Graphique 1 • Les ressources des 18-24 ans au moment de l'enquête

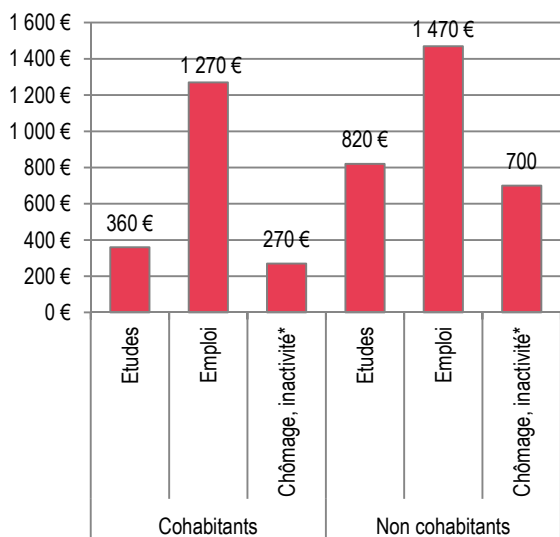
A • Ensemble des ressources des 18-24 ans fin 2014 en France selon l'âge, en € par mois



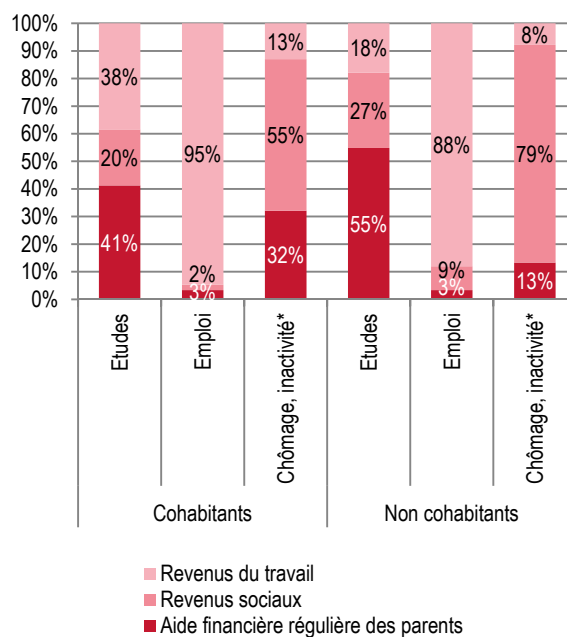
B • Décomposition des ressources des 18-24 ans fin 2014 en France selon l'âge



C • Ensemble des ressources des 18-24 ans fin 2014 en France selon les conditions de logement et le statut d'activité, en € par mois



D • Décomposition des ressources des 18-24 ans fin 2014 en France selon les conditions de logement et le statut d'activité



* Hors études.

Note > Les montants sont arrondis à la dizaine.

Lecture > Les jeunes de 18 ans perçoivent en moyenne 430 euros par mois au moment de l'enquête. Parmi ces 430 euros, 53 % proviennent de l'aide financière régulière des parents.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationales sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

■ VIVRE DE SON TRAVAIL : SORTIR DE LA JEUNESSE ?

Même si l'entrée dans l'âge adulte ne se limite pas à une insertion professionnelle réussie, cette dernière constitue souvent une finalité personnelle comme un objectif de politique publique. Pour les jeunes, pouvoir vivre de son travail, subvenir seul à ses besoins marque un détachement par rapport à sa famille d'origine, un accès à l'indépendance. Pour certains, la confrontation au travail commence dès les études, que ce soit de façon encadrée et en lien avec leur formation, par souhait de disposer de revenus en propre, ou bien par nécessité.

La difficile mesure du travail étudiant

Selon la mesure adoptée, le décompte des étudiants qui travaillent peut aller du simple au double. Ainsi, en 2013-2015, près de 23 % des jeunes âgés de 18 à 29 ans qui suivent des études dans l'enseignement supérieur sont, en moyenne sur l'année, actifs au sens du BIT (Zilloniz, 2017). 45 % des étudiants du supérieur, tous âges confondus, déclarent avoir eu une activité rémunérée pendant l'année universitaire en 2013 (Belghith, 2015). Enfin, 68 % des 18-24 ans en études supérieures en 2014¹⁰ déclarent avoir perçu une rémunération pour un travail au cours de l'année (*graphique 2*). Ces différentes mesures reflètent la complexité de l'emploi étudiant : activités rares ou éparées pour certains, moyen de disposer d'un revenu libre d'usage pour d'autres, emplois intégrés ou en lien direct avec les études, ou encore nécessité financière afin de subvenir à leurs besoins pour une partie des jeunes. L'ENRJ permet d'éclairer ces différentes formes de cumul entre emploi et études.

Sur le champ spécifique des 18-24 ans inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014, 23 % des étudiants déclarent, au moment de l'enquête¹¹, une activité rémunérée en parallèle de leurs études. Parmi eux, 9 % sont en alternance. Certains étudiants n'ont pas d'activité régulière mais travaillent pendant les vacances scolaires. Dans l'ENRJ, près de quatre étudiants en 2014 sur dix ont eu une activité rémunérée pendant leurs vacances. L'emploi étudiant présente une forte saisonnalité (Beffy et Coudin, 2007) et les vacances d'été sont le moment privilégié pour exercer ces activités : la plupart des étudiants de 18-24 ans en 2014 qui ont travaillé pendant les vacances l'ont fait exclusivement pendant les vacances d'été (31 % sur 39 %). Si l'on prend en compte l'intégralité de l'année 2014, la part d'étudiants qui ont eu une activité rémunérée s'élève à 68 %.

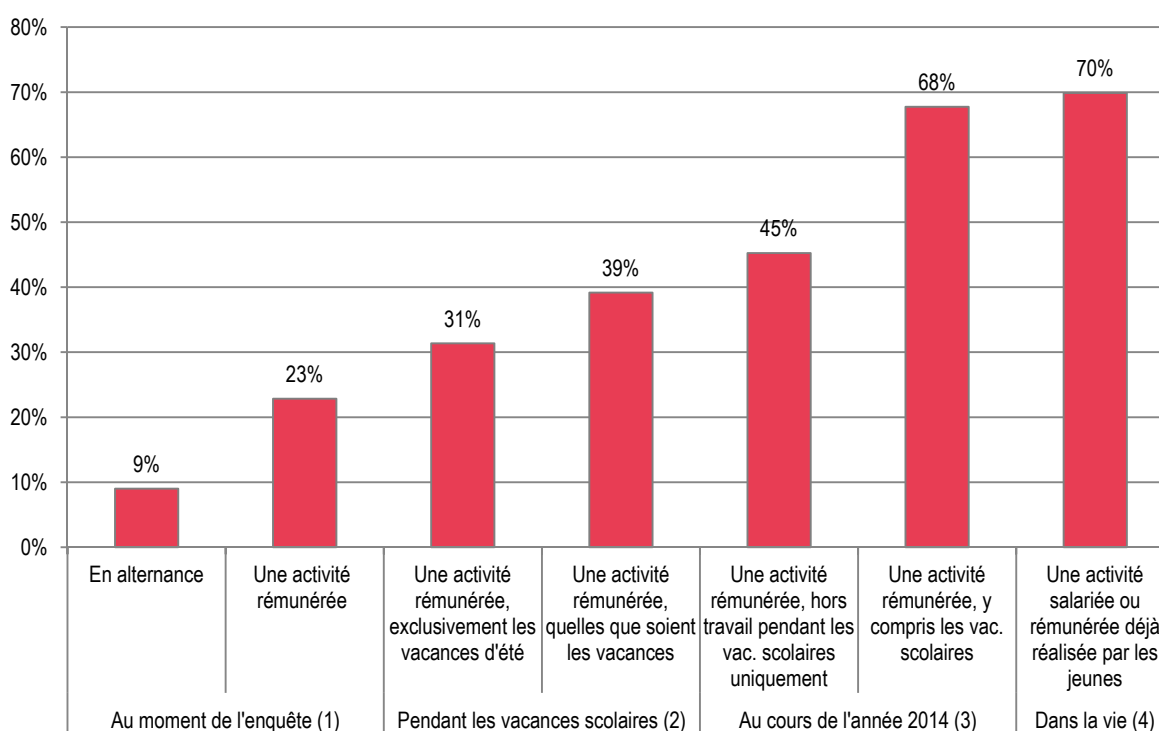
Si l'on exclut les étudiants ayant travaillé pendant les vacances uniquement¹², le cumul travail rémunéré-études se réduit : 45 % des étudiants ont ainsi exercé une activité rémunérée en 2014 hors vacances scolaires. Cette mesure concorde avec celle proposée par l'Observatoire de la vie étudiante (Belghith, 2015). Enfin, dans le volet rétrospectif de l'enquête, les jeunes sont interrogés sur leur première activité rémunérée. On apprend ainsi que 70 % des étudiants de 18 à 24 ans ont déjà eu une activité rémunérée, qu'ils en aient une actuellement ou pas. Cette première activité intervient souvent au 18^e anniversaire ou avant celui-ci : ainsi 4 étudiants sur 10 qui ont déjà eu une activité rémunérée l'ont eu avant 18 ans et environ 35 % l'année des 18 ans.

¹⁰ Jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014 (de janvier à décembre), donc à l'exclusion de ceux qui sont sortis du système éducatif à l'été 2014.

¹¹ C'est-à-dire entre octobre et décembre 2014.

¹² Pour identifier les étudiants qui ont eu une activité rémunérée pendant les vacances uniquement, on compare le montant des revenus du travail pour l'année 2014 au montant issu des activités réalisées pendant les vacances scolaires. Si les montants sont identiques alors on estime que les étudiants n'ont travaillé que pendant les vacances.

Graphique 2 • Les multiples visages du travail étudiant



(1) Observation qui porte sur la semaine de référence.

(2) Interrogation spécifique sur les emplois et activités rémunérées au cours des vacances scolaires.

(3) Salaires et revenus liés à une activité perçus au cours de l'année 2014.

(4) Interrogation rétrospective sur l'âge auquel les jeunes interrogés ont eu leur première expérience professionnelle, quelle qu'elle soit. Les jeunes peuvent répondre « jamais » à cette question.

Lecture > Interrogés sur leur situation au moment de l'enquête, 23 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014 déclarent une activité rémunérée. Interrogés sur leur situation pendant les vacances scolaires, 39 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014 déclarent avoir eu une activité rémunérée au cours des vacances scolaires. Interrogés indifféremment sur toutes les activités rémunérées exercées en 2014, 68 % des étudiants de 18-24 ans déclarent en avoir exercé une en 2014. Enfin, 70 % des étudiants disent déjà avoir eu une activité rémunérée dans leur vie.

Champ > Étudiants âgés de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014 (soit deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Le travail pendant les études : une ressource quand l'aide parentale fait défaut ?

Le champ de cette partie est constitué des jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014, c'est-à-dire sur l'année scolaire 2013-2014 et encore au début de l'année scolaire 2014-2015, au moment de la collecte de l'ENRJ.

Qu'ils travaillent ou pas, les étudiants dans le supérieur sont très majoritairement aidés par leurs parents. C'est le cas de 94 % des étudiants qui ont eu une activité rémunérée en 2014, un peu moins que les étudiants qui ne travaillent pas (97 %, *tableau 1*). 92 % des étudiants qui travaillent en dehors des vacances scolaires reçoivent une aide de leurs parents.

L'aide parentale est corrélée aux ressources obtenues par les jeunes adultes grâce à leur travail. À titre d'exemple, on regarde la fréquence et les montants des aides parentales selon le niveau des revenus du travail (quartiles) des jeunes qui travaillent en dehors des vacances scolaires. Ceux qui gagnent moins d'un SMIC environ sur l'année, sont quasiment tous aidés par leurs parents, pour un montant moyen de 6 490 euros par an. Ceux qui gagnent environ deux SMIC par an sont dans une situation proche : 98 % sont aidés à hauteur de 6 270 euros par an en moyenne. Au-delà de deux SMIC, la situation change. Au niveau du troisième quartile, 89 % des jeunes reçoivent une aide de leurs parents et le montant moyen de celle-ci est de 5 170 euros en moyenne. Enfin, quand l'activité permet aux jeunes étudiants de gagner plus de 4,5 SMIC par an, l'aide parentale est plus réduite : seuls trois étudiants sur quatre reçoivent une aide, pour un montant de 3 430 euros en moyenne. Il est impossible de trancher ici sur le sens de la corrélation : l'aide parentale peut s'ajuster aux reve-

nus des jeunes (plus ceux-ci sont importants, moins les parents aident) ou les jeunes peuvent ajuster leurs activités de façon à compléter, voire compenser la relative faiblesse des aides parentales (moins celles-ci sont élevées, plus les jeunes sont contraints de travailler). Le niveau des revenus tirés du travail et les revenus sociaux semblent en revanche moins liés. Néanmoins, si les montants des revenus sociaux versés sont presque identiques et la part d'étudiants bénéficiaires peu variable selon le montant des revenus du travail, la nature des prestations et des revenus sociaux reçus diffère.

Tableau 1 • Ressources perçues par les étudiants qui travaillent en 2014

	Proportion parmi les étudiants (en %)	Montant de revenus du travail (en euros par an)	Reçoit une aide financière de ses parents (en %)	Montant de l'aide financière (en euros par an)	Reçoit un revenu social (en %)	Montant des revenus sociaux (en euros par an)
<i>Une activité rémunérée, hors travail pendant les vacances scolaires uniquement</i>	45	4 290	92	5 590	61	2 320
<i>dont revenus du travail :</i>						
<i>1 330 euros ou moins (Q1)</i>		620	99	6 490	58	2 460
<i>1 331 à 2 720 euros (Q2)</i>		1 980	98	6 270	63	2 140
<i>2 721 à 5 410 euros (Q3)</i>		3 930	89	5 170	57	2 390
<i>Plus de 5 410 euros (Q4)</i>		10 680	75	3 430	55	2 450
<i>Une activité rémunérée, y compris les vacances scolaires uniquement</i>	68	3 320	94	5 660	63	2 320
<i>N'a pas eu d'activité rémunérée</i>	32	0	97	5 500	63	2 470

Note > Les montants sont arrondis à la dizaine.

Lecture > Parmi les 68 % d'étudiants de 18-24 ans qui déclarent avoir exercé une activité rémunérée en 2014, les revenus du travail s'élèvent en moyenne à 3 320 euros par an. S'ils sont aidés par leurs parents, soit 94 % des jeunes dans cette situation, l'aide financière des parents s'élève à 5 660 euros par an. Enfin, s'ils perçoivent des revenus sociaux, soit 63 % des étudiants qui ont une activité rémunérée en 2014, ceux-ci représentent 2 320 euros sur l'année.

Champ > Étudiants âgés de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), inscrits dans l'enseignement supérieur toute l'année 2014 (soit deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015).

Source > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Ces quelques exploitations montrent, à l'instar des travaux de Pinto et al. (2015 ; 2019), que l'aide parentale pour les étudiants qui travaillent reste primordiale et particulièrement importante dans la composition des ressources des jeunes. En effet, cette aide constitue en moyenne toujours le premier poste des ressources pour ces jeunes.

Après les études, le travail : quelles rémunérations ?

Après les études c'est l'insertion professionnelle qui se profile. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, 49 % des jeunes ne sont plus, au moment de l'enquête, inscrits dans un établissement d'enseignement, soit 2,65 millions de jeunes (tableau 2). Parmi ces jeunes tous ne travaillent pas. Au moment de l'enquête, en reprenant les déclarations des jeunes¹³, près de 6 jeunes sur 10 sont en emploi, 3 sur 10 sont au chômage et 1 sur 10 est inactif (tableau 3). Les jeunes femmes et les jeunes hommes, ont un accès à l'emploi très légèrement différent : la part d'hommes de 18-24 ans en emploi est supérieure de 3 points à celui des femmes. Les jeunes femmes sont en revanche plus souvent inactives : 11 % contre 6 %. Près d'un jeune de 18-24 ans sur trois se déclare au chô-

¹³ Il ne s'agit donc pas ici d'une mesure au sens du Bureau internationale du travail (BIT). Par exemple, le chômage au sens du BIT est défini selon trois critères d'exclusion : sans emploi la semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, effectuée des démarches actives de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

mage au moment de l'enquête, sans grande distinction entre les jeunes femmes et hommes. De 18 à 24 ans, la situation d'activité des jeunes évolue fortement. À 18 ans, seuls 17 % des jeunes ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire, tandis qu'à 24 ans plus de 78 % des jeunes ne sont plus en formation. À 21 ans, un jeune sur deux n'est plus inscrit dans un établissement d'enseignement.

Tableau 2 • Parts et effectifs de jeunes de 18-24 ans sortis du système éducatif au moment de l'enquête (fin 2014)

	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	18-24 ans
%	17	33	42	50	58	68	78	49
Effectifs	140 600	261 700	316 000	376 200	445 800	516 800	595 700	2 652 800
Sexe :								
Femmes	16	29	38	42	55	65	78	46
Hommes	19	36	47	59	61	70	77	52

Note > Les effectifs sont arrondis à la centaine.

Lecture > 49 % des jeunes ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement fin 2014.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Tableau 3 • Situation d'activité déclarée par les jeunes sortis du système éducatif au moment de l'enquête

	Emploi	Chômage	Inactivité, hors études	Total
Ensemble des jeunes	58	33	9	100
Femmes	57	32	11	100
Hommes	60	34	6	100
Âge des jeunes :				
18 ans	35	46	19	100
19 ans	43	46	11	100
20 ans	44	48	7	100
21 ans	59	32	10	100
22 ans	59	34	7	100
23 ans	64	28	8	100
24 ans	72	21	7	100
Diplôme :				
Sans diplôme	33	50	16	100
CAP-BEP	56	36	7	100
Baccalauréat	64	27	8	100
Diplôme du supérieur court	73	25	3	100
Diplôme du supérieur long	71	23	5	100

Lecture > 58 % des jeunes qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement déclarent qu'ils sont en emploi.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Du point de vue des ressources, les revenus du travail des jeunes sortis de formation initiale et qui sont sur le marché du travail, c'est-à-dire ici qui ont perçu au moins un euro pour leur travail au moment de l'enquête, s'élèvent en moyenne à 1 230 euros par mois, quelle que soit le temps de travail. La médiane des revenus du travail des 18-24 ans hors étudiants est très légèrement inférieure et s'établit à 1 200 euros par mois. Le montant de ces revenus d'activité est inférieur à celui des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans dans l'enquête Emploi de l'INSEE. En effet, les jeunes salariés sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale perçoivent un salaire mensuel net médian (tous temps de travail confondus) de 1 390 euros (INSEE, 2018). Cette différence provient essentiellement du fait que dans l'ENRJ on ne capte pas les revenus des jeunes les plus diplômés qui sortent du système éducatif après 24 ans. Par ailleurs, l'ENRJ repère mieux les revenus d'activité les plus occasionnels ce qui conduit à élargir l'assiette des jeunes qui ont perçu un revenu de leur travail même si celui-ci est faible du fait de la courte durée de l'activité.

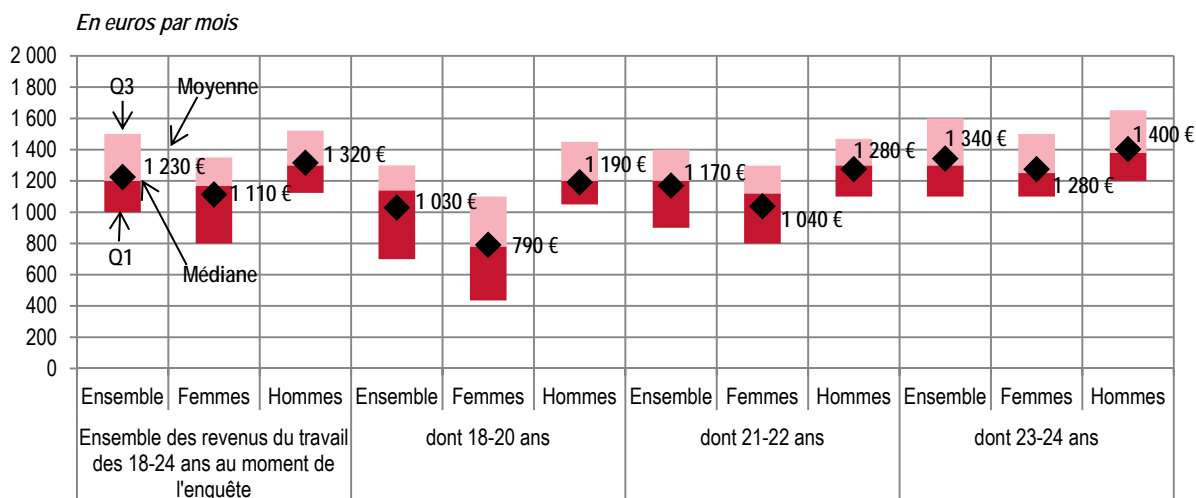
Les revenus du travail varient fortement selon l'âge des jeunes et le diplôme de ceux-ci. Ainsi, fin 2014, les jeunes sorties du système éducatif de 18-20 ans perçoivent des revenus du travail d'un montant moyen de 1 030 euros par mois, les 21-22 ans environ 150 euros de plus en moyenne (1 170 euros) et les 23-24 ans 1 340 euros en moyenne (*graphique 3-A*). Corrélativement, les revenus du travail augmentent également avec le plus haut diplôme obtenu par le jeune. Ainsi, les jeunes sans diplôme, lorsqu'ils travaillent (seulement 33 % des jeunes sans diplôme se déclarent en emploi), gagnent en moyenne 1 080 euros par mois, alors que les jeunes qui possèdent un diplôme du supérieur long (Bac +3 ou plus), gagnent en moyenne 1 540 euros (*graphique 3-B*).

La durée écoulée depuis la sortie de la formation initiale a moins d'impact. Les écarts n'excèdent pas 70 euros en moyenne entre un an après la sortie de la formation initiale et 4 ans après (*graphique 3-C*). Sur une faible période d'expérience professionnelle, le diplôme est encore largement essentiel dans la détermination de salaire.

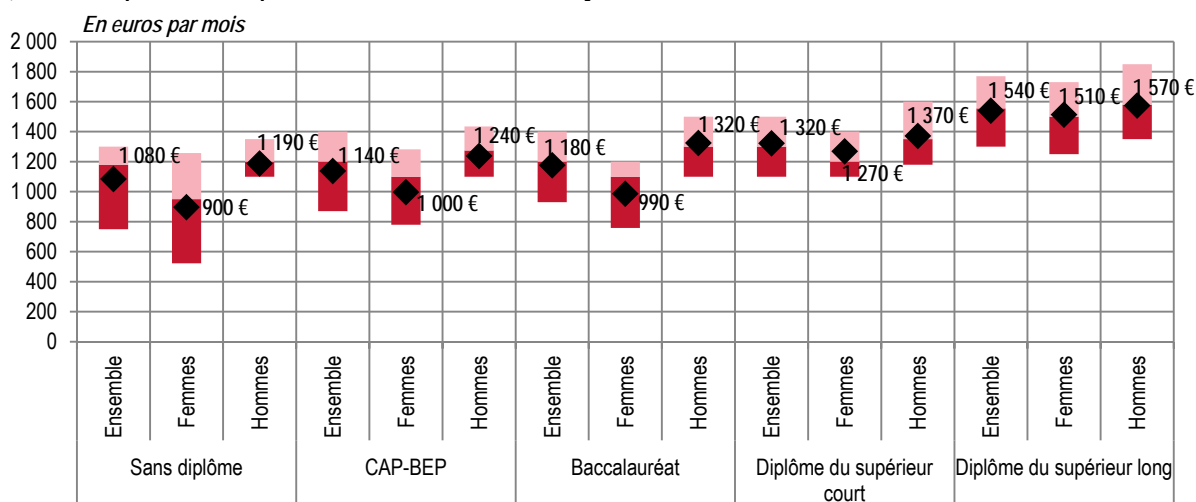
L'écart entre les jeunes femmes et les jeunes hommes en matière de revenus du travail est particulièrement marqué. En moyenne, les revenus du travail sont inférieurs de 200 euros pour les femmes de 18-24 ans par rapport à celui des hommes du même âge. L'écart le plus élevé est constaté à 18-20 ans : les revenus du travail des jeunes femmes sont à cet âge de 400 euros inférieurs en moyenne à celui des hommes. À diplôme équivalent, les disparités salariales entre les jeunes hommes et les jeunes femmes se réduisent mais restent toujours bien présentes. En effet, si parmi les jeunes sans diplôme l'écart est d'environ 300 euros en défaveur des femmes, il se réduit considérablement pour les femmes diplômées du supérieur long, qui perçoivent en moyenne 60 euros de moins. Ces mesures concordent avec les sources de référence sur les salaires qui observent pour les moins de 25 ans des écarts d'environ 20 % des revenus salariaux entre les femmes et les hommes (Collet et Rioux, 2017). Avec l'ENRJ cet écart est de 18 % en moyenne.

Graphique 3 • Revenus du travail des jeunes de 18-24 ans sortis du système éducatif

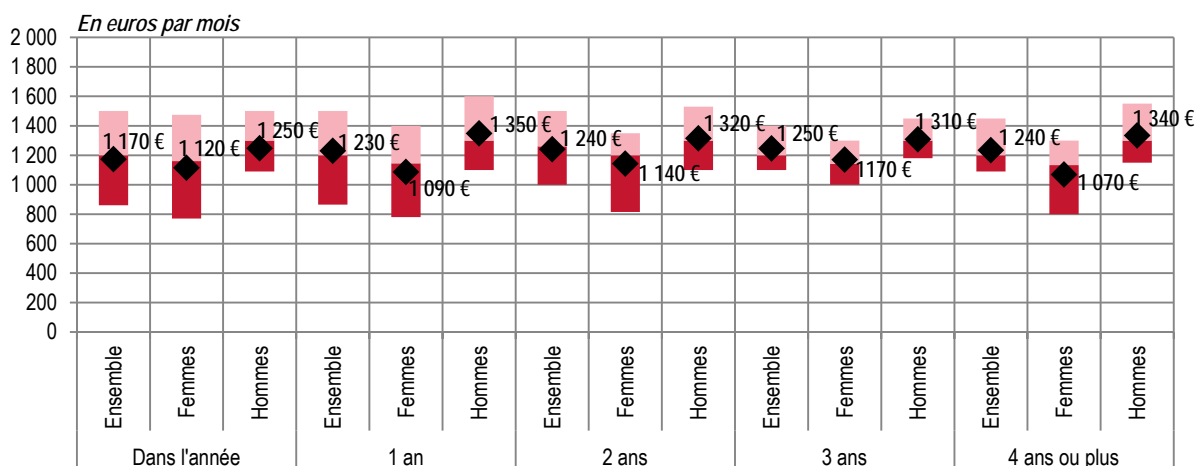
A) Selon l'âge et le sexe des jeunes



B) Selon le plus haut diplôme obtenu et le sexe des jeunes



C) Selon la date de la sortie de formation initiale et le sexe des jeunes



Note > Les montants sont arrondis à la dizaine.

Lecture > En moyenne, les 18-24 ans en emploi perçoivent 1 230 euros de revenus du travail au moment de l'enquête en 2014. 25 % gagnent moins de 1 000 euros (Q1 – premier quartile), 50 % moins de 1 200 euros (médiane) et 25 % plus de 1 500 euros (Q3 – troisième quartile).

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement et ont perçu au moins un euro pour leur travail le mois de l'enquête.

Source > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

■ LES AIDES PUBLIQUES À DESTINATION DES 18-24 ANS

Les revenus sociaux dont peuvent directement bénéficier les jeunes avant 25 ans sont principalement limités aux bourses et aux aides au logement. En revanche, leurs parents peuvent continuer à percevoir des prestations familiales au-delà de la majorité civile de leurs enfants. L'ENRJ permet d'étudier le croisement des revenus sociaux perçus par les jeunes adultes et par leurs parents.

Fin 2014, les jeunes adultes qui ne vivent plus chez leurs parents sont ceux qui perçoivent le plus souvent des revenus sociaux : ils sont six sur dix dans ce cas et le plus fréquemment, il s'agit des allocations logement (*tableau 4*). Les bourses d'études arrivent en deuxième position (19 %), en raison de la présence majoritaire des jeunes en cours d'études parmi les non-cohabitants¹⁴. Seuls 5 % des 18-24 ans perçoivent une allocation-chômage. Les jeunes au chômage ou inactifs sont moins d'un cinquième à en recevoir, la plupart ne réunissant pas les conditions d'accès à ces allocations (Castell et al, 2016b). Les revenus sociaux autres sont également rares chez les 18-24 ans (6 % en perçoivent) et ils sont majoritairement perçus par les jeunes au chômage ou inactifs (*encadré 1*), notamment les non-cohabitants : 45 % de ces derniers en sont bénéficiaires et il s'agit principalement du revenu de solidarité active (RSA) et de prestations familiales, en lien avec la surreprésentation dans cette catégorie des jeunes mères.

L'accès aux revenus sociaux selon l'âge suit une courbe en cloche, 31 % des jeunes de 18 ans perçoivent des revenus sociaux et 33 % de ceux de 24 ans, mais plus de 40 % en perçoivent entre 20 et 22 ans. C'est durant cette période que les jeunes basculent de l'enseignement supérieur vers l'emploi – souvent avec une période de non-emploi –, ou du logement parental vers un logement autonome. Durant cette période de transition, les faibles revenus dont ils disposent permettent d'accéder aux revenus sociaux qui leur sont destinés.

¹⁴ Pour rappel, les non-cohabitants, tels qu'ils sont définis dans cet article, peuvent vivre une partie du temps au domicile parental, tout en ayant un logement dans lequel ils vivent sans leurs parents. Cela regroupe donc les catégories qui, dans d'autres articles à partir de l'ENRJ, sont qualifiées de « non-cohabitants » (purs) et de « semi-cohabitants ».

Tableau 4 • Part des jeunes bénéficiaires de revenus sociaux au moment de l'enquête

	Perçoivent un revenu social (en %)	Dont :				Montant mensuel total des revenus sociaux reçus par les bénéficiaires (en euros)
		Bourse d'études (en %)	Aides au logement (en %)	Allocations-chômage (en %)	Autres (en %)	
<i>Ensemble des jeunes</i>	38	14	23	5	6	380
<i>Âge des jeunes :</i>						
<i>18 ans</i>	31	22	12	3	3	250
<i>19 ans</i>	35	19	16			290
<i>20 ans</i>	41	19	24			360
<i>21 ans</i>	42	15	27	7	4	390
<i>22 ans</i>	43	11	29	7	8	410
<i>23 ans</i>	39	8	27	7	8	430
<i>24 ans</i>	33	4	23	8	10	540
<i>Conditions de logement et situation d'activité des jeunes</i>						
<i>Cohabitants</i>	19	10	nc	6	3	420
<i>En études</i>	26	23	nc	1	2	290
<i>En emploi</i>	6	nc	nc	4	2	420
<i>Au chômage, inactifs*</i>	23	nc	nc	15	8	650
<i>Non-cohabitants</i>	63	19	53	5	9	370
<i>En études</i>	73	32	61	2	1	310
<i>En emploi</i>	40	nc	35	3	8	320
<i>Au chômage, inactifs*</i>	75	nc	56	24	45	750

* Hors études ; nc : non concernés.

Lecture > 38 % des jeunes ont perçu au moins un revenu social ; 14 % ont perçu une bourse d'études, etc. Un jeune bénéficiaire reçoit en moyenne 380 euros par mois pour l'ensemble de ces revenus sociaux.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

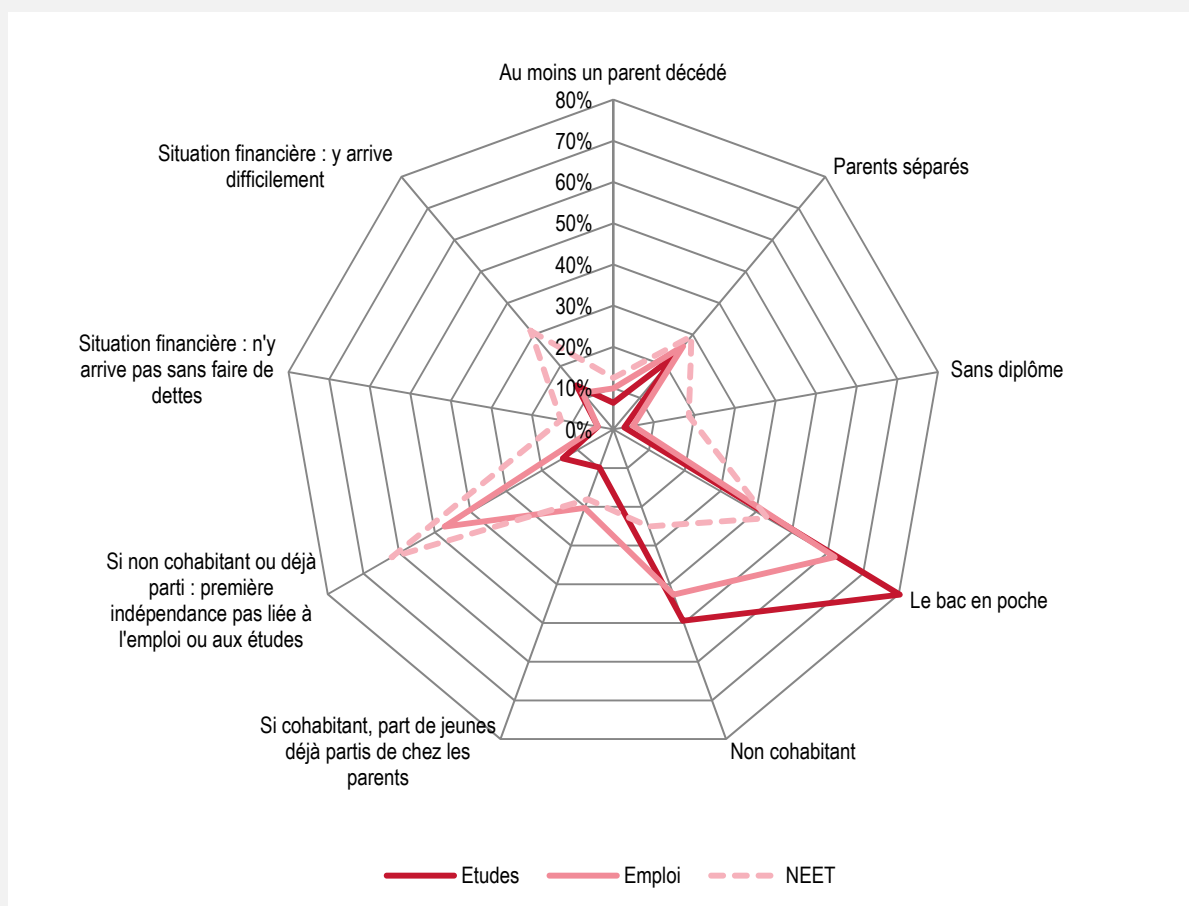
Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Encadré 1 • Qui sont les Neets, cible des politiques publiques ?

Comme le soulignent T. Chevalier et S. Grobon (2019), les jeunes « Not in Employment, Education or Training » ou Neets sont devenus une priorité des politiques publiques, en France et plus largement en Europe. L'ENRJ permet de décrire ces jeunes sans emploi et sortis du système éducatif. Sans chercher ici à obtenir une définition stricte des Neets dans l'enquête, on décrit de façon simple une population proche, celle des 18-24 ans dont la situation principale au moment de l'enquête, au quatrième trimestre 2014, est le chômage ou l'inactivité et qui ne sont inscrits dans aucun établissement d'enseignement.

Ces jeunes ont en moyenne un peu plus de 21 ans, contre un peu plus de 20 ans pour les jeunes en études et 22 ans pour les jeunes en emploi. Ce sont un peu plus souvent des hommes (52 %) que les jeunes en études (47 %), mais moins que les jeunes en emploi (55 %). Ils vivent beaucoup plus fréquemment chez leurs parents (75 %) que les jeunes en études (51 %) et les jeunes en emploi (57 %). Parmi les cohabitants, environ un sur cinq a déjà quitté le domicile parental, avant d'y être revenu, à l'instar des jeunes cohabitants actuellement en emploi (*graphique A*). Quand ils ont actuellement ou ont déjà eu un logement indépendant de celui de leurs parents, contrairement aux autres jeunes, dans la majorité des cas, ils ne l'ont pas pris pour leurs études ou pour un emploi. Ils sont sortis du système éducatif peu ou pas diplômés : 19 % d'entre eux n'ont pas de diplôme, alors que c'est le cas de seulement 5 % des 18-24 ans en emploi et 3 % de ceux qui sont en cours d'études. 43 % seulement ont le baccalauréat (ou plus), contre 62 % des 18-24 ans déjà en emploi et 80 % des 18-24 ans en études. Ils déclarent avoir arrêté leurs études car ils avaient atteint le niveau souhaité (43 %) mais aussi par lassitude (38 %), pour des raisons personnelles comme des problèmes familiaux, de santé, une maternité (25 %), parce qu'ils n'avaient pas de résultats suffisants pour continuer (19 %) ou pour des raisons financières (15 %), parce qu'ils n'ont pas trouvé d'entreprise pour une formation en alternance (12 %), ou encore parce qu'ils avaient trouvé un emploi (11 %), ces différentes raisons pouvant se cumuler.

Graphique A • Les jeunes Neets, les jeunes en études et les jeunes en emploi, quelques caractéristiques



Lecture > 19 % des jeunes Neets au moment de l'enquête n'ont aucun diplôme ; c'est le cas de 5 % des jeunes en emploi et de 3 % des jeunes en études au moment de l'enquête.

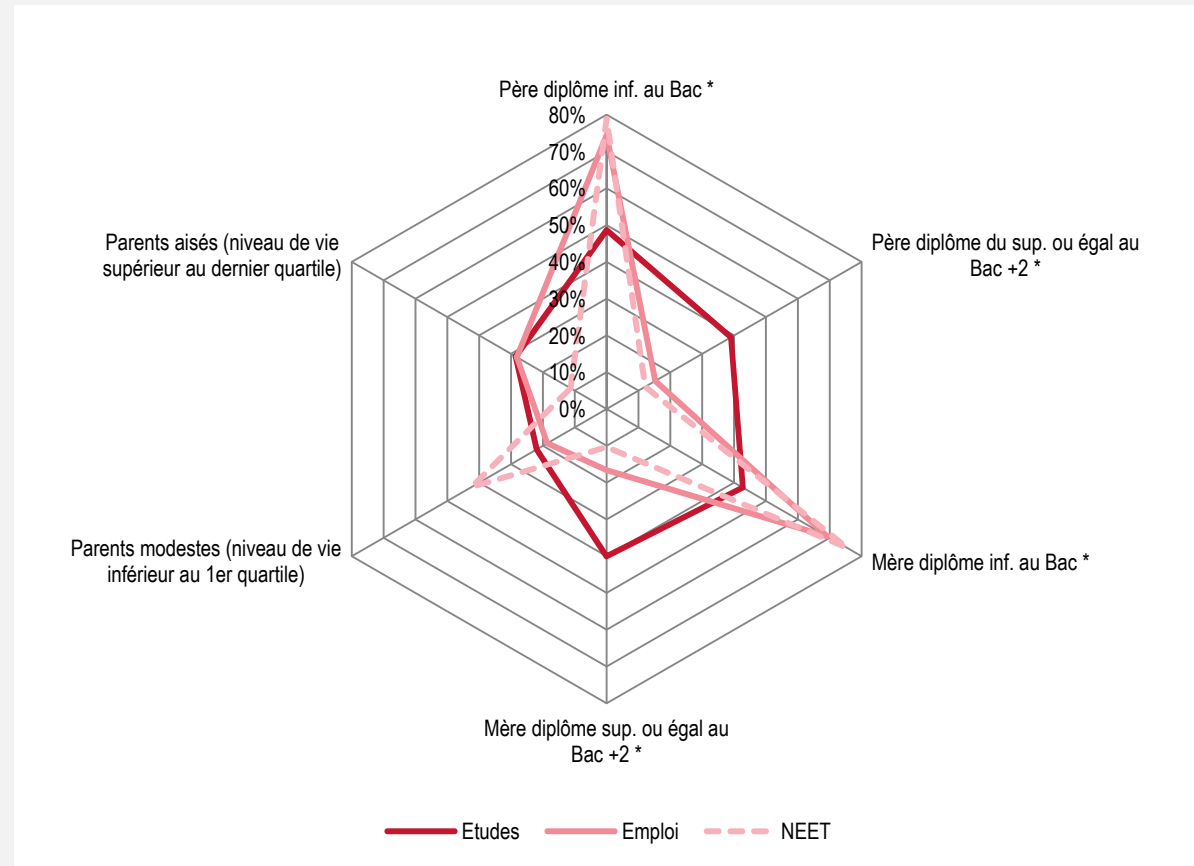
Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Près de trois jeunes Neets sur dix ont leurs parents séparés, contre un peu plus d'un quart des jeunes en emploi. 64 % des pères de ces jeunes ont comme catégorie socioprofessionnelle ouvrier ou employé, contre 53 % pour les jeunes en emploi et 35 % pour les jeunes en études. Les parents des jeunes Neets sont, comme les parents des 18-24 ans déjà en emploi, moins diplômés que les parents des jeunes en cours d'études : dans 79 % des cas, le père a un diplôme inférieur au bac (et 75 % pour les mères), contre respectivement 49 % et 43 % pour les jeunes en études (*graphique B*). Les parents des 18-24 ans sans emploi et sortis du système éducatif se démar-

quent par des ressources monétaires particulièrement modestes. 42 % des jeunes Neets ont des parents dont le niveau de vie est inférieur au seuil définissant les 25 % de parents les plus modestes, contre seulement 22 % des jeunes en études et 19 % des jeunes en emploi. Au contraire, 11 % seulement ont des parents dont le niveau de vie est supérieur au dernier quartile, contre environ 28 % des autres jeunes.

Graphique B • Les parents des jeunes Neets, des jeunes en études et des jeunes en emploi



* Les diplômes des pères (resp. des mères) sont observés sur le champ des jeunes adultes dont le père (resp. la mère) a répondu au questionnaire parent ENRJ.

Lecture > 79 % des jeunes NEETs au moment de l'enquête ont un père dont le diplôme est inférieur au Bac ; c'est le cas de 74 % des jeunes en emploi et de 49 % des jeunes en études au moment de l'enquête.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) dont au moins un parent est en vie.

Source > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Le montant des ressources que reçoivent ces jeunes est particulièrement faible, 370 euros par mois en moyenne et les revenus sociaux en constituent la part majoritaire (70 %). La part moyenne des aides financières régulières parentales dans ces ressources est de 22 % et celle des revenus du travail de 8 %. Un sur six perçoit des allocations-chômage. En cohérence avec la faible part de non-cohabitants, ils sont encore moins à recevoir des aides au logement. Ceux qui reçoivent des revenus sociaux autres (17 % de l'ensemble) sont 70 % à recevoir des prestations familiales et 44 % sont bénéficiaires du RSA. Ce sont principalement des jeunes mères (dans sept cas sur dix).

Les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif estiment plus souvent que les autres être dans une situation financière difficile avec leurs ressources personnelles : 13 % déclarent ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes (contre 4 % des autres jeunes) et 31 % y arrivent difficilement financièrement, contre 12 % à 14 % des autres jeunes. Cela rejoint le constat de précarité économique des bénéficiaires de la Garantie jeunes, dispositif de politique publique qui cible les Neets, dont les enquêtes sociologiques font état, d'accumulation de dettes, que l'allocation permet de solder pour certains d'entre eux (Couronné et al., 2019).

■ LES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTAT EN DIRECTION DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES : QUELLE RELATION ?

Pour avoir une compréhension complète de l'accès aux revenus sociaux pour les jeunes, il faut analyser également cet accès pour leurs parents. En effet, dans le système français de protection sociale, en principe, l'intervention publique directe auprès des jeunes n'est sollicitée que si le soutien parental fait défaut. Ce sont les parents qui sont les bénéficiaires des aides publiques qu'ils doivent ensuite en principe redistribuer au sein de la famille.

C'est d'une part « l'obligation d'entretien » au-delà de la majorité civile du jeune fixée par le Code civil (article 203 et 371-2) et toute la jurisprudence afférente, et d'autre part la construction du modèle de protection sociale français, d'inspiration assurantielle, où le travailleur et sa famille sont les destinataires prioritaires des politiques sociales (Le Pape et *al.*, 2018), qui confèrent aux jeunes de 18 à 24 ans le statut particulier de « mineurs sociaux ». Certaines prestations familiales considèrent les enfants comme étant à la charge des parents au-delà de leur majorité civile : jusqu'à 20 ans pour le versement des allocations familiales et 21 ans dans pour le complément familial, par exemple. Une partie des prestations sociales versées aux parents tiennent également compte de leur présence¹⁵, faisant d'une certaine façon des jeunes à charge (jusqu'à 21 ans pour les allocations logement et même 24 ans pour le RSA) des « ayants droit », dans la mesure où ils peuvent bénéficier des aides versées à leurs parents.

Ce « ruissellement » des aides publiques au sein de la famille en direction des jeunes¹⁶ nécessite toutefois une parfaite redistribution dans le ménage. Elle n'est en outre pas favorable à l'accès à une pleine citoyenneté socio-économique des jeunes, pour reprendre la typologie de T. Chevalier (2018).

En 2014, plus de 4 parents de jeunes adultes sur 10 perçoivent des prestations sociales¹⁷ (*tableau 5*). Ils sont donc en moyenne plus souvent bénéficiaires de prestations que les jeunes adultes. Il s'agit en premier lieu de prestations familiales (31 % des parents en sont bénéficiaires), puis d'allocations logement (pour 21 % d'entre eux) et enfin de *minima* sociaux (pour 14 %). Les prestations familiales (dont les allocations familiales, ainsi que l'allocation de soutien familial) sont particulièrement fréquentes pour les parents dont le jeune adulte ENRJ a moins de 20 ans. En effet, pour les jeunes de 18 à 19 ans près d'un parent sur deux perçoit des prestations familiales. En particulier, les allocations familiales, à caractère universel, sont ouvertes à l'ensemble des parents qui ont au moins deux enfants à charge. Au-delà de 20 ans, les prestations familiales reçues par les parents de jeunes adultes se réduisent considérablement.

¹⁵ En matière de prestations, notamment pour les allocations familiales et le RSA, la présence d'un enfant à charge supplémentaire accroît de 15 % le montant de la prestation pour la première et de 30 % pour la seconde.

¹⁶ On utilise parfois la notion de subsidiarité pour expliquer ce phénomène. En matière de politique familiale la notion de subsidiarité traduit le fait que les parents sont souvent les mieux à même d'aider en conséquence leurs enfants adultes.

¹⁷ Les éléments d'information sur les prestations sociales sont obtenus à la suite d'appariement entre le questionnaire des parents et les fichiers fournis à l'Insee par les caisses de sécurité sociale sur les bénéficiaires de prestations. Ils portent donc, à la différence des informations sur les jeunes, sur une année civile.

Tableau 5 • Part des parents bénéficiaires de prestations sociales en 2014

	Perçoivent des prestations sociales (en %)	Dont :							Montant mensuel moyen des prestations sociales reçues par les bénéficiaires (en euros)
		Prestations familiales ¹ (en %)	Dont :		Aides au logement ² (en %)	Revenus minima garantis ³ (en %)	dont :		
			Allocations familiales (en %)	Allocation de soutien familial (en %)			RSA (en %)	Autres minima sociaux (en %)	
<i>Ensemble des parents de jeunes</i>	44	31	26	5	21	14	10	3	460
<i>Âge des jeunes</i>									
<i>18 ans</i>	60	53	50	7	22	11	8	2	480
<i>19 ans</i>	55	47	42	7	23	11	9	2	500
<i>20 ans</i>	53	40	32	8	24	14	10	4	410
<i>21 ans</i>	38	23	18	3	24	15	11	4	500
<i>22 ans</i>	33	18	12	4	17	16	12	4	440
<i>23 ans</i>	35	20	13	4	19	14	11	4	450
<i>24 ans</i>	31	14	7	3	20	15	11	4	400
<i>Conditions de logement et situation d'activité des jeunes</i>									
<i>Cohabitants</i>	47	34	29	7	23	15	12	4	500
<i>En études</i>	49	40	36	6	20	11	9	2	480
<i>En emploi</i>	39	26	20	3	20	13	10	3	410
<i>Au chômage, inactifs*</i>	51	34	25	12	30	25	18	6	620

<i>Non cohabitants</i>	41	27	21	3	19	11	8	3	390
<i>En études</i>	46	32	28	3	19	9	6	3	350
<i>En emploi</i>	31	18	12	3	17	12	8	4	400
<i>Au chômage, inactifs*</i>	43	27	16	5	27	22	19	3	520

¹ Allocations familiales, allocation de soutien familiale, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément optionnel de libre choix d'activité de la Paje, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale, allocation de base de la Paje, prime de naissance de la Paje, prime d'adoption de la paje, complément familial, allocation de rentrée scolaire. Ici on ajoute également les versements de complément de modes de garde, alors qu'ils ne sont généralement pas retenus dans le champ des prestations familiales.

² Allocation de logement familiale, aide personnalisée au logement et allocation de logement sociale.

³ Minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés, RSA socle. On ajoute également ici le RSA activité qui ne relève pas traditionnellement des minima sociaux, d'où l'intitulé plus général de « revenus minima garantis ».

Lecture > 44 % des parents ont perçu au moins une prestation sociale en 2014 ; 31 % ont perçu une prestation familiale, etc. Le ménage parental bénéficiaire reçoit en moyenne 460 euros par mois pour l'ensemble de ces revenus sociaux.

Champ > Parents de jeunes adultes de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte). Les prestations sont observées au sein du ménage parental.

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

La perception des autres prestations sociales, qui sont attribuées sous condition de ressources, ne semble pas de façon aussi évidente liée à l'âge des jeunes adultes. On note toutefois une proportion plus forte de bénéficiaires chez les parents dont les enfants sont au chômage ou inactifs, qu'ils soient cohabitants ou non cohabitants. Ce résultat traduit vraisemblablement le mécanisme de transmission des inégalités sociales de revenu qui reste très important en France (Lefranc et *al.*, 2004 ; Dherbécourt, 2018).

Une autre manière d'appréhender ce phénomène est d'analyser conjointement l'accès des jeunes et de leurs parents aux revenus sociaux, ce que la double interrogation dans l'ENRJ permet de faire pour la première fois.

Ainsi 51 % des 18-24 ans qui perçoivent un revenu social ont au moins l'un de leurs parents qui perçoit des prestations sociales (*tableau 6*). C'est légèrement plus que les jeunes non bénéficiaires de revenus sociaux (47 %). Les écarts sont toutefois plus élevés si l'on compare ces deux populations à situation résidentielle donnée¹⁸. Les jeunes bénéficiaires de revenus sociaux sont plus nombreux que les jeunes non bénéficiaires de revenus sociaux à avoir des parents eux-mêmes bénéficiaires de prestations sociales, qu'ils soient cohabitants (18 points de plus) ou non cohabitants (7 points de plus).

Parmi les 18-24 ans recevant des revenus sociaux, les jeunes boursiers se démarquent : les deux tiers d'entre eux ont un parent bénéficiaire de prestations sociales. La moitié d'entre eux ont des parents bénéficiaires de prestations familiales et un tiers des allocations logement. En moyenne un peu plus jeunes, ils ont plus de chances d'être encore comptés à charge pour les allocations familiales. Les revenus des parents étant pris en compte dans les critères d'attribution des bourses, les familles des jeunes boursiers ont en outre *a priori* des revenus plutôt modestes et sont susceptibles de recevoir des prestations sous conditions de ressources comme les allocations logement.

Au contraire, les jeunes percevant des aides au logement ne sont que 25 % à avoir des parents bénéficiaires de prestations familiales. Ces jeunes ne sont par définition pas comptabilisés parmi les enfants à charge pour ce type de prestation, puisqu'ils bénéficient eux-mêmes d'une prestation versée par la caisse d'allocation familiale. Par ailleurs, les allocations logement fonctionnent en partie comme une prestation universelle pour les étudiants, dans la mesure où, en principe, ceux-ci ne disposent pas ou peu de revenus en propre et que les ressources de leurs parents ne sont pas prises en compte pour leur attribution. Les aides au logement peuvent donc être versées à des jeunes adultes dont les parents sont aisés.

Parmi les jeunes qui perçoivent des allocations-chômage ou d'autres revenus sociaux (minima et prestations familiales), 22 % ont des parents bénéficiaires du RSA, soit 10 points de plus que l'ensemble des jeunes recevant un revenu social, quel qu'il soit, et 12 points de plus que ceux qui n'en perçoivent pas.

¹⁸ Les 18-24 ans percevant des revenus sociaux – incluant les aides au logement – disposent en majorité d'un logement autonome, tandis que ceux qui n'en perçoivent pas vivent majoritairement chez leurs parents.

Tableau 6 • Proportion de parents bénéficiaires de prestations sociales en 2014 selon que les jeunes adultes perçoivent ou pas des revenus sociaux au moment de l'enquête

	Au moins l'un des parents du jeune de 18-24 ans perçoit (en %)				
	Des prestations sociales	Des prestations familiales ³	Des aides au logement ⁴	Le RSA	Un autre revenu minimum garanti ⁵
<i>Jeunes adultes ne percevant aucun revenu social</i>	47	36	21	10	3
<i>Cohabitant</i>	50	38	23	12	4
<i>Non cohabitant</i>	38	29	14	5	2
<i>Jeunes adultes percevant un revenu social</i>	51	35	28	12	5
<i>Cohabitant</i>	68	52	38	21	9
<i>Non cohabitant</i>	45	28	25	9	4
<i>Dont jeunes adultes percevant une bourse d'études</i>	66	50	34	14	4
<i>Cohabitant</i>	75	61	44	19	5
<i>Non cohabitant</i>	59	42	27	10	3
<i>Dont jeunes adultes percevant des aides au logement¹</i>	42	24	25	9	4
<i>Dont jeunes adultes percevant d'autres revenus sociaux²</i>	49	32	29	22	9
<i>Cohabitant</i>	59	41	32	24	14
<i>Non cohabitant</i>	41	25	27	21	5

¹ Les jeunes adultes percevant des aides au logement sont tous non cohabitants.

² Allocations-chômage, RSA, prestations familiales, AAH, CIVIS ou garantie jeunes.

³ Allocations familiales, allocation de soutien familial, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément optionnel de libre choix d'activité de la Paje, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale, allocation de base de la Paje, prime de naissance de la Paje, prime d'adoption de la paje, complément familial, allocation de rentrée scolaire. Ici on ajoute également les versements de complément de modes de garde alors que la prestation n'est généralement pas retenue dans le champ des prestations familiales.

⁴ Allocation de logement familiale, aide personnalisée au logement et allocation de logement sociale.

⁵ Minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés, RSA socle. On ajoute également ici le RSA activité qui ne relève pas traditionnellement des minima sociaux.

Lecture > 68 % des jeunes cohabitants percevant un revenu social ont au moins un parent également bénéficiaire de prestations sociales.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Au final, environ sept jeunes adultes sur dix sont couverts par des revenus sociaux, soit directement, soit indirectement par les prestations sociales versées à leurs parents. On peut ajouter à ce panorama les effets du système fiscal et notamment la demi-part fiscale pour les enfants majeurs qui peuvent être rattachés jusqu'à 25 ans¹⁹ s'ils sont étudiants. On atteindrait alors près de neuf jeunes de 18-24 ans sur dix qui bénéficient de la solidarité publique par l'intermédiaire du système sociofiscal²⁰. Toutefois, dans cette vision large de la solidarité publique à destination des jeunes, on agrège des prestations et revenus sociaux qui leur sont versées et d'autres qui sont versées à leurs parents. Mais rien n'oblige les parents à verser à leurs enfants la part réservée particulièrement aux jeunes toujours à charge. Ces transferts se retrouvent sans doute dans l'ensemble des aides parentales aux jeunes adultes qu'elles soient financières ou en nature.

La suite de ce dossier examine maintenant la mécanique des aides que les parents fournissent à leurs enfants adultes.

¹⁹ Non inclus.

²⁰ On identifie dans l'enquête les jeunes rattachés fiscalement à partir du questionnaire jeune adulte et des réponses négatives à la question suivante : « Pour les impôts sur le revenu, faites-vous votre propre déclaration ? ».

■ LES AIDES PARENTALES : RESSOURCES ESSENTIELLES DES JEUNES

L'injonction parentale à aider ses enfants est forte, d'autant qu'elle est entretenue par un système de protection sociale encore largement « familialiste », dans la mesure où les jeunes peuvent être rattachés socialement à leurs parents jusqu'à 20 ans et fiscalement jusqu'à 25 ans s'ils sont étudiants, et que des revenus sociaux comme les bourses d'études tiennent compte des revenus des parents y compris quand les jeunes ne vivent plus chez leurs parents. Les aides financières parentales demeurent une composante majeure des ressources des 18-24 ans. Sept jeunes sur dix sont aidés financièrement par leurs parents et tout particulièrement les jeunes en cours d'études, qui sont neuf sur dix (Castell et al., 2016b). La part moyenne de ces aides dans les ressources monétaires des jeunes en cours d'études est de 41 % pour ceux qui vivent chez leurs parents et de 55 % pour ceux qui ont un logement autonome (*graphique 1-D*). Les jeunes en études restent davantage aidés que les jeunes sortis du système éducatif à niveau de vie et catégorie socioprofessionnelle donnés des parents (Grobon, 2018). Les études sont en effet considérées par les jeunes comme par les parents comme une période cruciale pour l'insertion professionnelle (Charles et al., 2019). Si le soutien financier des parents est moins fréquent quand les jeunes sont sortis du système éducatif, il représente encore près d'un tiers des ressources des chômeurs ou inactifs cohabitants et 13 % de celles des non-cohabitants. La fréquence de l'aide parentale diminue toutefois avec l'âge, y compris quand on contrôle de la situation des jeunes à l'égard du logement, de l'emploi et de leurs autres revenus (Grobon, 2018). Les limites d'âge administratives²¹ façonnent les représentations et instaurent dans les esprits des bornes d'âge subjectives devenant les marqueurs de la fin de la jeunesse, avec comme le note S. Grobon, une forme d'attente au fil du temps de la part des parents qu'un relais soit pris par les jeunes eux-mêmes ou par les pouvoirs publics.

Même si la mobilisation des parents autour des études est forte dans tous les milieux sociaux, et que plus généralement, la relative faiblesse des aides publiques à destination des jeunes adultes fait largement reposer sur les parents la charge du soutien financier, les parents aident à hauteur de leurs moyens. Les dépenses des parents pour leurs enfants adultes augmentent avec le niveau de vie du ménage parental (Grobon, 2018). Au total, le taux d'effort des parents pour le jeune adulte reste relativement constant selon le revenu, en dessous de 9 %, à l'exception des ménages les plus modestes²², qui mobilisent une part plus importante de leurs revenus pour aider leurs enfants adultes (13 %). Ce sont notamment les montants consacrés aux frais de scolarité et au paiement du loyer qui augmentent avec le revenu des parents, rendant manifestes les inégalités dans la poursuite des études et les possibilités de décohabitation selon le milieu d'origine des jeunes. Dans certains cas, malgré les efforts parentaux, les jeunes adultes doivent travailler en parallèle de leurs études (Pinto et al., 2019 – cf. *infra*) afin de trouver les moyens de les poursuivre. L'aide financière des parents continue à dépendre du milieu social une fois les jeunes sortis du système éducatif : 65 % des enfants de cadres ou de professions libérales²³ sont aidés par leurs parents, contre 48 % des enfants d'ouvriers, et pour des montants moyens inférieurs (Castell et al., 2016b).

Au total, les trois quarts des jeunes estiment que leurs parents ne pourraient pas les aider davantage financièrement. De leur côté, sept parents sur dix estiment que l'aide qu'ils apportent est suffisante par rapport aux besoins de leurs enfants. On peut noter qu'alors que les jeunes au chômage ou inactifs ne sont pas plus nombreux que les autres à penser que leurs parents pourraient les aider davantage, les parents de ces jeunes sont 36 % (contre 28 % pour l'ensemble) à juger leur aide insuffisante ou tout juste suffisante pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Ce résultat semble illustrer une forme de culpabilité de la part des parents, qui résulte souvent de leurs difficultés financières. Il fait écho au « fort sentiment de responsabilité parentale quand survient l'échec » (Charles et al., 2019).

²¹ Celles définissant le service des prestations, la qualité d'enfant à charge...

²² Définis dans l'article cité en référence comme les 10 % de ménages aux niveaux de vie les plus faibles.

²³ Catégorie socioprofessionnelle du père.

Pluralité des formes d'aides parentales : les aides en nature

Au-delà des dépenses et des versements monétaires effectués pour leurs enfants adultes, l'aide fournie par les parents prend des formes diverses : aides matérielles en nature, soutien moral, accompagnement plus ou moins prononcé des jeunes dans leurs choix et parcours, mobilisation d'un réseau amical ou professionnel.

Le domicile parental une aide essentielle aux jeunes adultes

Parmi les aides en nature, l'hébergement au domicile parental passe d'une situation d'évidence au moment de la sortie de l'adolescence, à une véritable ressource qui, d'une part permet d'éviter des dépenses de loyer pendant les études ou bien en début de vie active, dans une période d'insertion professionnelle encore instable et, d'autre part, représente le « port d'attache » d'une décohabitation progressive, où les jeunes reviennent le temps des vacances ou à la fin d'une année scolaire, ou bien encore un filet de sécurité, parfois mobilisé quand il est impossible de faire autrement (comme le montre Maunaye et *al.*, 2019). Ainsi, la part de jeunes ayant complètement quitté le domicile parental, d'à peine plus de 5 % chez les jeunes de 18 ans, croît au fil des âges pour atteindre, à 24 ans, 40 % pour les hommes et 54 % pour les femmes (Castell et *al.*, 2016c). Le passage du domicile parental à l'accès à un logement autonome, puis à la capacité de financer intégralement ce dernier, marque la transition vers l'âge adulte. Parmi les jeunes sortis du système éducatif, les chômeurs et les inactifs en sont plus fréquemment privés. Les trois-quarts d'entre eux résident exclusivement chez leurs parents, tandis que c'est le cas de la moitié seulement des jeunes en cours d'études. C'est dix points de plus que l'ensemble des jeunes qui ne sont plus en études. La décohabitation est aussi liée au territoire de résidence (*annexe 1*).

Quand ils ont quitté tout domicile parental, neuf jeunes adultes sur dix estiment que leurs parents seraient prêts à les héberger en cas de problème de logement (83 % « sûrement » et 7 % « probablement »). Ils sont encore huit sur dix environ à le penser parmi les jeunes en difficultés financières, même si la part des jeunes certains de pouvoir compter sur l'aide de leurs parents s'infléchit au profit de ceux qui l'estiment seulement probable.

Maunaye et *al.* (2019) offre justement un cadre d'analyse des expériences de recohobitation chez les parents après un premier départ, mises en regard de la perception implicite qu'ont les jeunes et leurs parents de ce que devrait être la transition vers l'âge adulte. En 2014, 8 % des jeunes vivent chez leurs parents après être partis une première fois du domicile parental. Les jeunes au chômage ou inactifs, ainsi que les jeunes en emploi temporaire sont plus fréquemment dans ce cas : 14 % des premiers et 15 % des seconds se sont réinstallés chez leurs parents (Castell et *al.*, 2016c). Les retours se sont produits dans la majeure partie des cas à la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études (62 %) et plus rarement à la suite d'une perte d'emploi (11 %) ou d'une séparation amoureuse (13 %).

Les autres formes des aides en nature

Le logement au domicile parental n'est pas la seule aide en nature que les parents peuvent fournir à leurs enfants adultes.

Dans l'ENRJ, près d'un parent de jeunes adultes sur deux déclare que leur enfant de 18 à 24 ans prend l'intégralité de ses repas ou la majorité des repas du soir ou du week-end au domicile familial. Ils sont au total six sur dix à déclarer avoir leurs enfants à table régulièrement (au moins trois à quatre fois dans la semaine). Selon leurs parents, les jeunes cohabitants prennent la majorité de leurs repas avec eux dans plus des trois quarts des cas. Si les jeunes ne vivent plus chez leurs parents, les parents sont encore 23 % à déclarer les voir régulièrement pour les repas et 8 % les ont même à table pour une majorité de repas.

Quand ils ont un logement autonome, 40 % des jeunes bénéficient en outre de services rendus par leurs parents, incluant ces repas pris au domicile parental et la prise en charge de leurs lessives, du ménage de leur logement, la garde de leurs enfants s'ils en ont (*tableau 7*). Comme pour les aides financières, ce sont les jeunes en études qui bénéficient le plus souvent de ces services : ils sont 67 % dans ce cas. À l'inverse, seulement un jeune sur dix non cohabitants au chômage ou inactifs reçoit ces aides en nature. Quand les jeunes bénéficient de ce type de service de la part de leurs parents, il s'agit le plus souvent des lessives faites au domicile parental (71 %), puis des repas chez les parents²⁴ (58 %). Le ménage, l'aide pour s'occuper d'un animal domestique et la garde d'un

²⁴ Ici il s'agit de la déclaration des jeunes adultes et non plus celle des parents, mobilisée dans le paragraphe précédent.

enfant concernent moins d'un cinquième des jeunes aidés. La parentalité étant un peu plus fréquente avec l'âge, c'est parmi les jeunes les plus âgés que l'on retrouve la prise en charge des enfants par les grands-parents. La moitié des jeunes non cohabitants au chômage ou inactifs, dont 40 % (le plus souvent des jeunes femmes) ont des enfants, déclarent que leurs parents gardent les petits-enfants.

Tableau 7 • Les services rendus par les parents aux jeunes adultes non-cohabitants

	Ensemble des jeunes non cohabitants	Âge des jeunes			Situation d'activité des jeunes		
		18-20 ans	21-22 ans	23-24 ans	Études	Emploi	Chômage, inactif*
<i>Vous bénéficiez d'au moins un de ces services par vos parents, dont :</i>	40	49	27	24	67	22	11
<i>Vous faites la plupart de vos lessives chez vos parents</i>	71	88	65	42	86	43	29
<i>Vos parents viennent régulièrement faire le ménage chez vous</i>	3	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<i>Vos parents gardent votre/vos enfant(s)</i>	10	1	11	25	0	19	50
<i>Vos parents s'occupent de votre animal domestique</i>	18	17	19	21	16	26	15
<i>Chaque semaine vous prenez plusieurs repas chez vos parents</i>	58	64	52	52	62	52	46

* Hors études.

ns : Non significatif.

Lecture > 40 % des 18-24 ans non cohabitants ont bénéficié d'au moins un service parmi ceux proposés ci-dessous. Parmi les bénéficiaires de services, 71 % ont réalisé la plupart de leurs lessives chez leurs parents.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans non cohabitants résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Ces services rendus par les parents à leurs enfants adultes qui ne vivent plus tout le temps chez eux relèvent de ce que l'on peut appeler les « aides du lien », qui recouvrent tout ce qui perpétue le lien parent-enfant, encore très fort à cet âge de la vie. On s'intéresse maintenant à un autre pan de ces aides : les relations entretenues entre les jeunes adultes et leurs parents, la fréquence de leurs contacts, leurs sujets de discussions. La qualité des relations avec les parents a de fait un lien fort avec le bien-être ressenti par les jeunes adultes, y compris lorsque l'on contrôle d'autres caractéristiques (Grobon et Thouilleux, 2018).

Les « aides du lien » : contacts, discussions, soutien moral quotidien

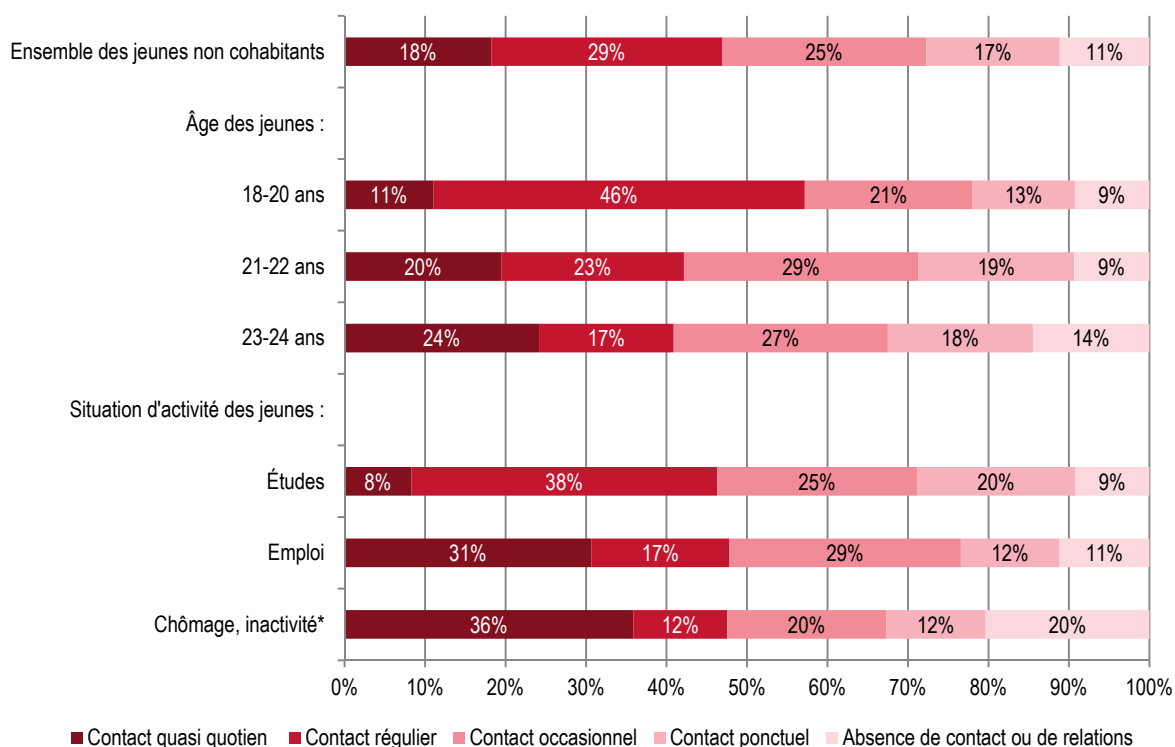
Environ 1 % des jeunes adultes dans l'ENRJ dont les deux parents sont vivants n'ont plus aucun lien avec leurs deux parents ; 7 % n'ont plus de lien avec leur père seulement et 2 % avec leur mère seulement. Pour 85 % des jeunes, les relations entretenues avec les parents semblent plutôt bonnes²⁵. Les plus jeunes entretiennent toutefois des relations plus tendues avec leurs parents. Les non-cohabitants ont au contraire des relations plus apaisées, sauf pour les jeunes inactifs ou au chômage (Le Pape et *al.*, [à paraître]).

A priori, s'ils vivent chez leurs parents, les jeunes ont des contacts quotidiens avec eux et peuvent bénéficier d'aides à tout moment, même si parfois ces contacts peuvent être plus difficiles. Après le départ du domicile familial, il faut d'abord maintenir le contact avec ses parents, qu'il soit « physique » (se voir) ou « médiatisé »

²⁵ Ils ne déclarent aucun problème particulier avec au moins un de leurs parents.

(téléphone, sms...). En moyenne, les contacts physiques entre les parents et leurs enfants non cohabitants demeurent assez réguliers, puisque 18 % des jeunes interrogés dans l'enquête déclarent voir leurs parents tous les jours ou plusieurs fois par semaine et 29 % d'entre eux déclarent des contacts réguliers (tous les week-ends, *graphique 4*). Au total, 72 % ont un contact au moins occasionnel avec leurs parents. Néanmoins, 17 % des jeunes ne voient leurs parents que rarement et 11 % jamais²⁶. C'est plus souvent le cas pour les jeunes les plus âgés du champ (entre 23 et 24 ans) et s'ils sont au chômage ou inactifs. Ces derniers sont toutefois aussi ceux qui ont le plus souvent en moyenne un contact quotidien avec leurs parents (36 %). Concernant les contacts « médiatisés », huit jeunes adultes non cohabitants sur dix appellent leur mère chaque semaine ; leur père un peu moins souvent (Grobon et Thouilleux, 2018).

Graphique 4 • Fréquence des contacts physiques avec les parents quand les jeunes ont un logement autonome



* Hors études.

Note > Contact quasi quotidien : tous les jours ou plusieurs fois par semaine ; contact régulier : tous les week-ends ; contact occasionnel : au moins une fois par mois ; contact ponctuel : plusieurs fois par an.

Lecture > 18 % des jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents ont un contact quotidien avec leurs parents.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans non cohabitantes résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

L'ENRJ recense les sujets de discussion des jeunes adultes avec leurs parents : leur situation financière, leur vie quotidienne, leurs loisirs, les études et leurs opinions politiques. Les jeunes échangent davantage avec leur mère, notamment sur les sujets les plus intimes, comme la vie sentimentale (60 % des jeunes peuvent en discuter avec leur mère, 33 % avec leur père) ou la vie sexuelle (respectivement 37 % contre 19 %) [Grobon et Thouilleux, 2018].

Le soutien et l'accompagnement qu'apportent les parents à leurs enfants pendant leurs études, pour les aider « à trouver leur place », à s'insérer socialement et professionnellement, sont particulièrement décisifs pour les jeunes (Pinto et al., 2019 ; Charles et al., 2019). Neuf jeunes sur dix déclarent ainsi pouvoir discuter d'études et de travail avec leur mère, et huit sur dix avec leur père, notamment en cours d'études ou quand ils sont déjà en emploi (*graphique 5*). Même si ce sujet est encore largement abordé pour les jeunes au chômage ou inactifs, il semble être moins évident : huit jeunes au chômage ou inactifs sur dix discutent d'études ou de travail avec leur mère et sept sur dix avec leur père. Dans l'ENRJ, les jeunes sont également interrogés sur l'implication de leurs

²⁶ Ces derniers incluent les jeunes n'ayant plus aucun lien avec leurs parents.

parents dans le choix de leurs études. Loin d'être un aiguillage forcé vers certaines formations – moins de 2 % des jeunes déclarent que le choix de leur formation a été fait à leur place par leurs parents ou un membre de leur famille²⁷ – l'intervention des parents se fait souvent par la discussion, davantage que la négociation ou que la contrainte (Charles *et al.*, 2019). On identifie ici l'idéal éducatif que représente le fait d'amener « l'enfant à être soi » (de Singly, 2009).

Accompagner les jeunes adultes dans leur insertion

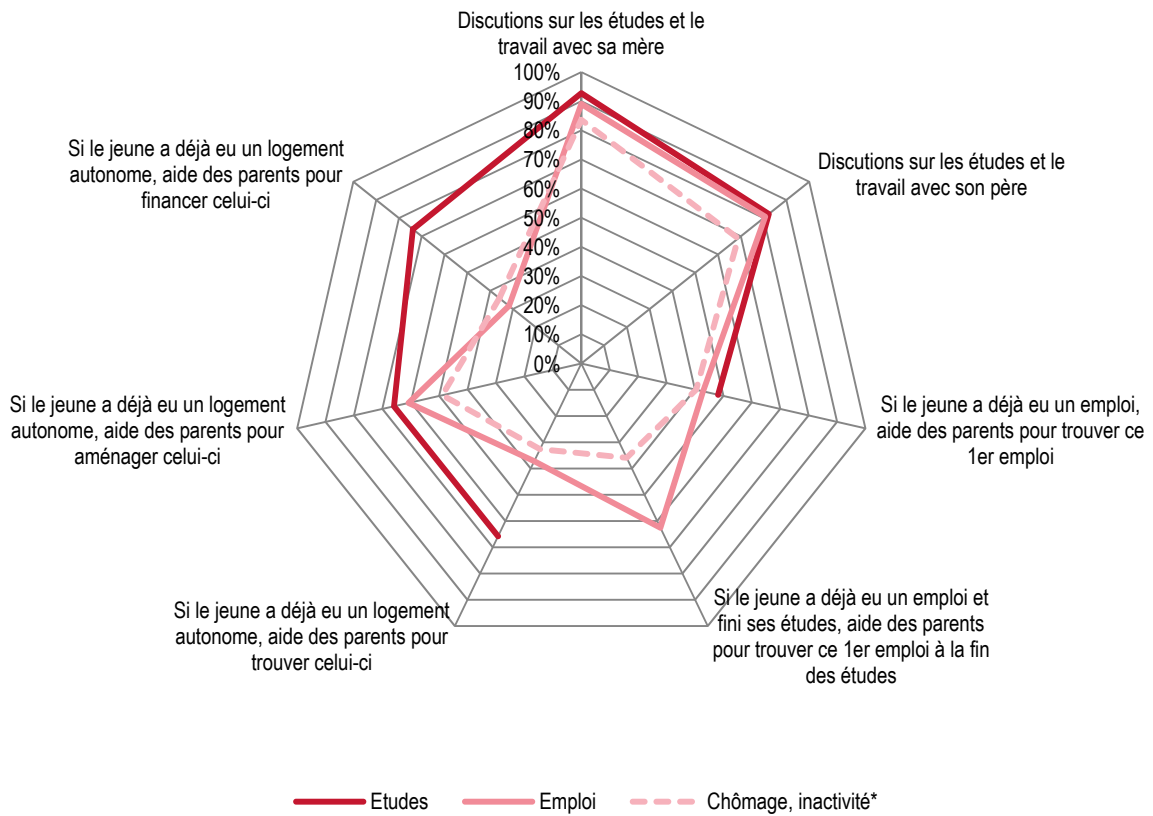
Cet accompagnement par les parents de leurs enfants dans la transition vers l'âge adulte est notable lors de la première décohabitation. 52 % des jeunes qui ont déjà eu une expérience de vie autonome ont ainsi été aidés par leurs parents pour trouver le logement et 62 % ont été aidés pour aménager ce logement autonome. Pour plus d'un jeune sur deux, les parents ont en outre contribué à son financement.

Pour l'accès au premier emploi, l'implication parentale est également forte. Quel que soit le type d'activité, y compris quand il s'agit d'un emploi pendant les études, les parents sont souvent intervenus pour aider les jeunes à trouver un premier emploi. C'est le cas de 45 % des jeunes qui ont déjà eu un emploi. Plus de six jeunes sur dix actuellement en emploi ont été aidés par leurs parents pour trouver leur premier emploi, tandis que les jeunes actuellement au chômage ou inactifs (mais ayant déjà occupé un emploi) sont moins de quatre sur dix dans ce cas. Ces constats font écho aux travaux de M. Granovetter, sur l'effet des « liens » sur la qualité de l'insertion sur le marché du travail, effet d'autant plus important quand il s'agit de « liens forts » – parmi lesquels nous plaçons ici les liens familiaux – qui ont conduit à la mise en relation avec l'employeur (Granovetter, 1974).

Enfin, pour compléter ces constats, au-delà de l'aide parentale, dans l'ENRJ, 11 % des jeunes reçoivent une aide régulière matérielle ou financière d'au moins un proche en dehors des parents ou des conjoints. Deux tiers de ces jeunes reçoivent une aide de leurs grands-parents, plus d'un quart d'un membre de leur famille et 14 % d'une personne en dehors du réseau de parenté (amis, par exemple). La majorité des jeunes qui bénéficient de ces aides les jugent utiles (56 %) et plus de quatre sur dix les estiment importantes, voire indispensables (respectivement 19 % et 18 %).

²⁷ Sur la question des choix de formation, notons que les jeunes déclarent huit fois sur dix que ceux-ci tenaient compte essentiellement de l'intérêt pour la formation et de ses débouchés. Néanmoins, les jeunes actuellement au chômage ou inactifs sont seulement 64 % à le déclarer, tandis que les jeunes en emploi ou en études sont respectivement 78 % et 90 %.

Graphique 5 • L'investissement parental dans les études, l'insertion professionnelle et sociale



* Hors études.

Lecture > 93 % des 18-24 ans en études ont des discussions sur les études et le travail avec leurs mères ; ils sont 84 % parmi les jeunes au chômage ou inactifs.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

■ CONCLUSION

En conclusion, ce Dossier s'est efforcé de fournir un cadre d'analyse simple des ressources des jeunes adultes à partir de l'ENRJ et de chiffrer et contextualiser les diverses thématiques concernant les ressources des jeunes. Mais la jeunesse est davantage un « continuum de situations non uniformes » entre la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte (Galland, 2001) qu'une situation statique. Pour la saisir, en complément aux distinctions par âge, par situation résidentielle et par situation d'activité produites dans ce cadrage, il serait intéressant de mettre en œuvre une étude poussée de la dynamique de la composition des ressources. Elle ferait apparaître la diversité des sources de revenus mais surtout la multiplicité des situations des jeunes, comme autant de façons différentes de devenir adulte. Si l'on recense principalement trois types de ressources, il existe au moins mille façons de devenir adulte pour les jeunes.

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aliaga C., Eusebio P. et Levy D. (2015), « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », *La France et ses territoires*, INSEE, collection « Insee Références », p. 13-22.
- Aouani S., Orange S. et Renard F. (2019), « Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 167-189.
- Beffy M. et Coudin E. (2007), « Les quatre saisons de l'emploi, une partition pour les étudiants », *Insee première*, INSEE, n° 1119, janvier.
- Belghith F. (2015), « L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situations aux effets contrastés », *OVE Infos*, OVE, n° 30, avril.
- Bernard J., Minni C. et Testas A. (2018), « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés », *Formation et Emploi*, INSEE, collection « Insee Références », p. 9-22.
- Castell L., Missègue N., Portela M. et Rivalin R. (2016a), « Les ressources des 18-24 ans en 2014, de fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité », *Insee Analyses*, INSEE, n° 28, novembre et *Les dossiers de la DREES*, DREES, n°8, p. 7-31.
- Castell L., Portela M. et Rivalin R. (2016b), « Les principales ressources des 18-24 ans – Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, n° 965, DREES, juin.
- Castell L., Rivalin R. et Thouilleux C. (2016c), « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans, un processus socialement différencié », *France portrait social*, INSEE, collection « Insee Références », p. 11-25 et *Les dossiers de la DREES*, DREES, n°8, p. 32-53.
- CÉREQ (2017), « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 », *Céreq Enquêtes*, CÉREQ, n° 1, octobre.
- Charles N., Le Pape M.-C., Portela M. et Tenret E. (2019), « Soutenir le jeune et son projet : les logiques éducatives parentales à l'épreuve de l'insertion professionnelle », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 119-142.
- Chevalier T. et Grobon S. (2019), « Où va la politique de jeunesse en France ? », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 55-77.
- Collet M. et Rioux L. (2017), « Scolarité, vie familiale, vie professionnelle, retraite : parcours et inégalités entre femmes et hommes aux différents âges de la vie », *Femmes et hommes, l'égalité en question – édition 2017*, collection « Insee Références », INSEE.
- Couronné J., Loison-Leruste M. et Sarfati F. (2019), « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation. Les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 79-96.
- D'Herbecourt C. (2018), « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *Note d'analyse*, France Stratégie, n° 68, juillet.
- Galland O. (2001), « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie*, n° 42, vol 4, p. 611-640.
- Granovetter M. S. (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.
- Grobon S. (2018), « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, collection « Insee Références », p. 65-79.
- Grobon S. et Thouilleux C. (2018), « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », *Insee première*, INSEE, n° 1726, décembre.
- INSEE (2018), *Formation et Emploi – édition 2018*, collection « Insee Références », INSEE.

- Le Pape M.-C., Portela M. et Tenret É. (à paraître), « Lorsque l'argent fait dans les sentiments ». Une nouvelle interprétation des déterminants des aides des parents aux jeunes adultes », *Économie et statistique / Economics and Statistics*.
- Le Pape M.-C., Portela M., et Tenret É. (2018), « "Ça n'a pas de sens de compter comme ça". Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, vol.19, n° 4, p. 417-436.
- Lefranc A., Pistoletti N. et Trannoy A. (2004), « Le revenu selon l'origine sociale », *Économie et statistique*, n° 371, p. 49-88.
- Maunay E., Muniglia V., Potin E et Rothé C. (2019), « Le domicile familial comme ressource ? Expériences de recohérence dans les transitions vers l'âge adulte », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 145-166.
- Minni C. et Galtier B. (2017), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015. Une jeune sur dix au chômage », *Dares résultats*, DARES, n° 16, mars.
- OCDE (2016), *Panorama sur les sociétés 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE.
- Peugny C. et Van de Velde C. (2016), « Repenser les inégalités entre génération », *Revue française de sociologie*, n° 54, vol. 4, p. 641-662.
- Pinto V., Poullaouec T. et Trémeau C. (2019), « Les étudiants et leurs parents face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études : quatre portraits de familles », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 99-118.
- Portela M. et Dezenaire F. (2014). « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, DREES, n° 887, juillet.
- Singly F. De (2009), *Comment aider l'enfant à être lui-même ?*, Paris, Armand Colin.
- Van de Velde C. (2008), *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Le lien social ».
- Vultur M. et Papinot Ch. (2010), *Les jeunes au travail. Regards croisés France-Québec*, Presses de l'Université Laval.
- Zilloniz S. (2017), « Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? », *Dares Analyses*, Dares, n° 46, juillet.

Annexe 1. Les jeunes ruraux : rester ou décohabiter vers les grandes villes

Les jeunes ruraux sont ici définis comme les 18-24 ans vivant dans une commune considérée comme « peu dense ou très peu dense » selon la grille de densité de l'INSEE, qui tient notamment compte du nombre d'habitants au km². Ces jeunes représentent approximativement 29 % de l'ensemble des jeunes vivant en France, soit environ 1 570 000 jeunes (*tableau A1*). Environ 3 % vivent dans des communes dites très peu denses. Dans l'ensemble de la population, en 2010, environ 35 % des habitants vivent dans une commune dite peu dense ou dans une maille rurale (Aliaga et *al.*, 2015). Les jeunes vivent ainsi moins fréquemment dans une commune rurale. La population des jeunes dans ces zones se raréfie à mesure qu'ils vieillissent : à 18 ans ils sont encore 34 % à vivre dans ces communes « rurales », mais 6 ans plus tard, à 24 ans ils ne sont plus que 25 % à vivre dans des villes peu ou très peu denses, en 2014. Dans le même temps, la part des jeunes qui vivent dans les communes densément peuplées progresse de 36 % à 51 % entre 18 et 24 ans, alors qu'en moyenne en France en 2010, seulement 35 % de la population vit dans ce type d'agglomérations. Les jeunes vivent ainsi principalement dans des villes densément peuplées. En particulier, près de la moitié des jeunes en études habitent des villes denses, qui accueillent des centres universitaires ou des lieux de formation de l'enseignement supérieur, et environ les trois quarts vivent dans une commune appartenant à une aire urbaine.

Tableau A1-I • Lieux de vie des 18-24 ans selon l'âge, la situation résidentielle et vis-à-vis des études et de l'emploi

En %	Communes urbaines		Communes rurales		Ensemble
	Communes densément peuplées	Communes de catégorie intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	
<i>Ensemble des jeunes</i>	43	28	26	3	100
<i>Âge des jeunes</i>					
18 ans	36	30	34		100
19 ans	35	32	33		100
20 ans	43	25	32		100
21 ans	47	28	25		100
22 ans	44	29	27		100
23 ans	46	26	28		100
24 ans	51	25	25		100
<i>Conditions de logement et situation d'activité des jeunes</i>					
<i>Cohabitants</i>	40	29	31		100
<i>En études</i>	48	25	27		100
<i>En emploi</i>	34	29	36		100

<i>Au chômage, inactifs*</i>	32	35	33	100
<i>Non cohabitants</i>	47	27	26	100
<i>En études</i>	54	23	23	100
<i>En emploi</i>	37	30	33	100
<i>Au chômage, inactifs*</i>	40	36	24	100
<i>Au moins l'un des parents vivant dans une aire rurale**</i>	15	10	75	100

* Hors études.

** Communes peu denses et très peu denses. Dans le cas où les parents sont séparés, au moins un parent vit dans une aire rurale.

Lecture > 43 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent dans une commune densément peuplée. À 18 ans, 36 % des jeunes vivent dans une commune densément peuplée. Parmi les jeunes dont au moins l'un des parents vit dans une aire rurale, soit des communes peu ou très peu denses, 15 % vivent dans une commune au contraire densément peuplée.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les jeunes ruraux sont 62 % à habiter chez leurs parents alors que les jeunes urbains résidant dans des villes les plus denses sont 53 % dans ce cas, et disposent donc plus souvent d'un logement autonome. Les jeunes hommes sont en proportion un peu plus nombreux dans les aires rurales et intermédiaires (55 %, contre une répartition femmes-hommes à 50 % dans les communes densément peuplées). Plus des deux tiers des jeunes hommes en aire rurale vivent au domicile parental et 55 % des jeunes femmes, soit respectivement 9 points et 6 points de plus que les jeunes les plus urbains du même sexe.

Les jeunes ruraux sont plus souvent sortis du système éducatif que les jeunes vivant dans les communes les plus denses, mais plus fréquemment à la faveur d'un emploi que du chômage ou de l'inactivité (*tableau B*). Les jeunes ruraux sont d'ailleurs un peu plus souvent en emploi, notamment les hommes, que les jeunes résidents des communes urbaines de catégories intermédiaires.

Tableau A1-II • Situation vis-à-vis de l'emploi et des études des 18-24 ans selon leur commune de résidence

En %	Aires urbaines		Aires rurales		Ensemble
	Communes densément peuplées	Communes de catégorie intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	
<i>Femmes</i>					
<i>En études</i>	61	45	48		53
<i>En emploi</i>	24	29	31		27
<i>Au chômage, inactives*</i>	15	26	21		20
	100	100	100		100
<i>Hommes</i>					
<i>En études</i>	57	40	38		46
<i>En emploi</i>	25	35	39		32
<i>Au chômage, inactives*</i>	18	26	22		21
	100	100	100		100

* Hors études.

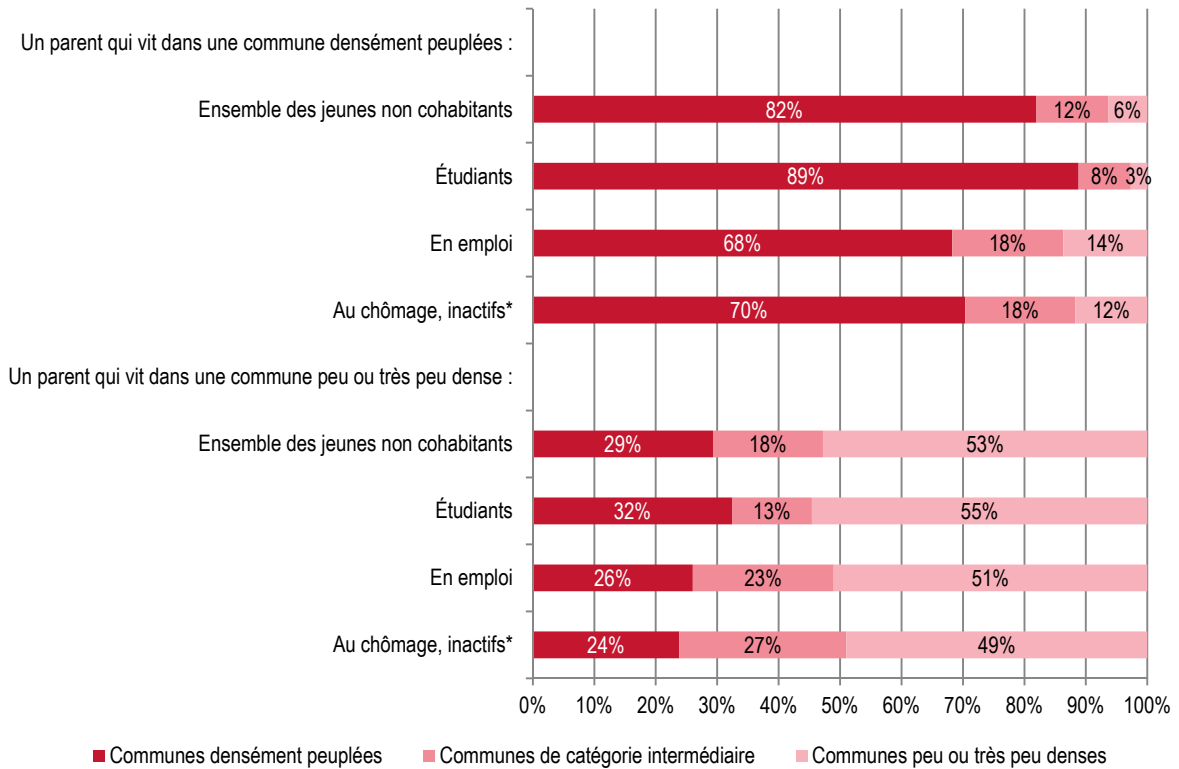
Lecture > 48 % des jeunes femmes qui vivent dans une commune peu ou très peu dense sont en études, 31 % occupent un emploi et 21 % sont au chômage ou inactives.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les trois quarts des jeunes dont au moins un parent vit dans une aire rurale résident eux-mêmes dans une aire rurale. Si l'on se restreint aux jeunes non cohabitants, ils sont encore 53 % à vivre dans une aire rurale, cette proportion ne variant que légèrement avec la situation vis-à-vis des études et de l'emploi (*graphique A1*). 47 % des jeunes d'origine rurale ayant quitté le domicile parental sont donc toutefois allés vivre dans une commune non rurale. Quand c'est le cas, résider dans une commune densément peuplée est plus fréquent pour les jeunes qui sont en cours d'étude que pour les autres : ils sont 32 %, contre 25 % environ des autres jeunes.

Graphique A1 • Lieux de vie des jeunes non cohabitants selon leur origine rurale ou non et leur situation vis-à-vis des études et de l'emploi



* Hors études.

Lecture > Parmi les jeunes dont au moins l'un des parents vit dans une commune peu ou très peu dense, 29% des 18-24 ans qui ne vivent plus chez leurs parents habitent une commune densément peuplée.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-INSEE, enquête.

Les dossiers de la DREES

N° 48 • janvier 2020

Devenir adulte : comment évoluent les ressources ?

Directeur de la publication
Fabrice Lengart

Responsable d'édition
Souphaphone Douangdara

ISSN
2495-120X



Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP

Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr